

Taninges

Bulletin
municipal

AOÛT 2016



Arrêt sur images



Quelques événements....



Taninges

Bulletin
municipal

Sommaire

AOÛT 2016

2/3 Le mot du Maire

4/5 Voirie

6/9 Assainissement

10/11 Électricité

12/13 Environnement

14/17 Budget principal

18/19 Associations

20/21 École / jeunes

22/23 Sport

24 Station Praz de Lys-Sommand/
Tourisme

25 Logement

26/27 Vie sociale / Santé

28/29 Personnel communal

30 Les groupes du Conseil

31/32 Infos pratiques



Chers Jacquemards,

Et voici le troisième numéro du bulletin municipal : 2014, 2015, 2016, le rythme prévu et annoncé est respecté; merci à la commission compétente animée par Gilles PEGUET.

La vie d'un élu n'est pas souvent un long fleuve tranquille et cette année encore les événements que l'on a eu à vivre, l'auront montré.

La marge de manœuvre de nos budgets communaux se restreint en dépit du transfert de certaines compétences et des charges qui vont avec, à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre. Les dotations de l'Etat sont en baisse, mais hormis le débat sur le montant et le rythme de cette baisse, quel élu responsable peut affirmer que nous ne récoltons pas aujourd'hui, le fruit d'une certaine insouciance d'hier, celle qui consistait à vouloir ignorer que les collectivités locales et intercommunales sont aussi les garantes, pour une part, de la situation générale du pays et de son niveau d'endettement.

La nécessaire protection des personnes et des biens contre les phénomènes naturels, et en particulier ceux liés aux cours d'eau nécessite des engagements financiers forts et durables.

Le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents, SM3A, est le maître d'ouvrage de tous les travaux à réaliser, il sait mobiliser des subventions importantes mais il doit appeler au SIVM du Haut-Giffre des participations de plus en plus élevées, lequel Syndicat qui n'a pas de ressources fiscales, répercute à ses Communes adhérentes le montant de ces participations. Une réflexion est en cours pour à la fois sécuriser l'exécution du contrat de rivière

et les travaux devenus urgents après les événements du mois de mai 2015, mais aussi pour prendre en charge, à compter de 2017, la compétence dite GEMAPI, «Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations», que la loi nous impose désormais.

La volonté des deux communes de Mieussy et Taninges de doter la station de Praz de Lys - Sommand d'une structure de gouvernance et de gestion moderne et efficiente a déjà conduit et conduira forcément dans l'avenir à la libérer de certaines charges qu'elle n'a pas vocation à supporter. Cette évolution qui vise à regrouper les moyens, avant de les économiser, et à fédérer les hommes est une obligation si l'on veut, à échéance de 10 ans, pouvoir continuer à tenir notre rang, dans un monde ouvert et concurrentiel, où l'avenir des stations moyennes comme la nôtre, est loin d'être assuré. Mais la création de cette entité nouvelle, probablement une SPL, Société Publique Locale, soumise aux règles du droit privé, devra s'accompagner de décisions claires qui lui permettent de présenter des résultats positifs. Cette SPL ne pourra en effet, plus s'appuyer, comme c'est le cas aujourd'hui pour les deux Régies de Praz de Lys et de Sommand, sur le résultat consolidé de l'ensemble des budgets communaux; Elle devra limiter ses dépenses de fonctionnement, qu'elles soient d'équipement ou d'entretien, contrôler celles de personnel, afin d'être en mesure de dégager un excédent qui soit consacré à l'investissement.

Cela signifie, par exemple, que le déneigement de la station ou bien le financement de la navette intercommunale, devront être pris en charge par les budgets de chaque commune et

qu'une même vision du développement devra animer les membres du Conseil d'Administration, dès lors que l'augmentation attendue du chiffre d'affaires reposera sur l'assurance, apportée par la neige de culture, de ne plus rater les débuts de saison.

Une société publique locale, doit en outre, comme pour une société d'économie mixte, évaluer les apports d'actifs de chacune des parties la constituant. Les données tirées du plan prévisionnel de gestion, élaboré pour les cinq premières années, montrent néanmoins, que sous réserve d'une augmentation raisonnable du prix du forfait, cette nouvelle structure pourra être pérennisée et dégager ce que les spécialistes appellent de l'Excédent Brut d'Exploitation.

C'est dire la responsabilité des élus qui seront désignés pour siéger à son conseil d'administration et à son conseil de surveillance.

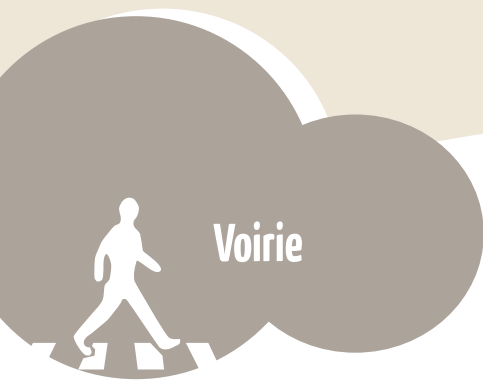
Ainsi, sur les 5 grands dossiers qui fondaient notre engagement de 2014, trois sont d'ores et déjà, soit exécuté (comme la STEP et les réseaux annexes), soit largement engagés et en cours de finalisation (neige de culture, société nouvelle de gouvernance et de gestion pour la station Praz de Lys - Sommand).

Pour ce qui concerne les deux autres, **l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le PLU** se poursuit, les réunions de travail se multiplient, mais il reste encore beaucoup à faire (zonage, règlement, OAP, orientations d'aménagement et de programmation, hameaux nouveaux, ...), avant de pouvoir le présenter dans sa globalité.

Quant à l'aménagement du centre bourg et à la première tranche de travaux prévue rue de la Poste, les négociations avec les propriétaires privés sont en cours de finalisation; Le Maître d'œuvre retenu à la fin du printemps, affine le projet qui devra recevoir l'aval des services techniques du département. Nous souhaitons, dans une forme de préambule, pouvoir déplacer le monument aux morts de 1870, en accord avec le Souvenir Français et les anciens combattants, afin de pouvoir faire des essais de modification de la circulation automobile au droit de l'Eglise, en utilisant l'espace libéré par le monument.

Nous serons, bien entendu, à votre écoute de toutes observations et remarques, au travers des réunions de quartier à venir.

Votre Maire, Yves LAURAT



La ravine, route départementale RD328 menant au Praz de Lys

Les services départementaux sont responsables de cette route et ils s'activent depuis de nombreuses années pour essayer différentes solutions. Les événements des derniers mois contraignent aujourd'hui le Département à envisager des solutions beaucoup plus coûteuses.

Ce lieu s'était maintenu dans un état de relative stabilité depuis plusieurs années. En 2013, des purges successives, pour un total de 1000 m³ ont été réalisées, alors que la moyenne des purges annuelles sur les 5 années précédentes était plutôt de l'ordre de 300 m³. Après les intempéries importantes entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juillet 2015, la route a été fermée totalement suite à plusieurs coulées de matériaux pour un volume total d'environ 2600 m³. Des travaux de curage, de remise en état, de pose de grillages et de barrières grillagées ont été réalisés, ainsi qu'un suivi topographique toutes les 2 à 3 semaines. Le Conseil Départemental (CD74) poursuivait pendant ce temps les études pour un ouvrage bloquant en pied de versant. En octobre 2015, un nouveau curage pour un volume de 400 m³ a été effectué. Le mercredi 13 janvier 2016, à 5h30, est survenu un nouvel éboulement d'un volume d'environ 400 m³ avec des blocs sur la chaussée, le volume étant supérieur au réceptacle. La route ouvre à nouveau le 22 janvier par alternat avec présence de vigies permanentes le jour et fermeture complète la nuit. Le jeudi 28 janvier à 15h se produit une chute de 300 m³ et le dimanche 31 janvier 2016, une chute de 1000 m³. Suite à la remise en état de la route, des grillages, du prolongement de la barrière et d'un rideau de blocs béton pour augmenter la capacité du réceptacle, la route est à nouveau ouverte le 3 février 2016, toujours sous alternat avec vigies de 7h à 23h. La station fermant le 22 avril, et le nombre de véhicules étant moins important il avait été décidé d'alléger l'alternat en ouvrant la route de 8h à 20h. Lors d'une visite du géotechnicien le 29 avril, ce dernier a détecté des fissures au-dessus de la zone d'éboulement ce qui a conduit à la fermeture le soir même de cette route. Suite aux commissions de sécurité du 30 mai et du 23 juin, les résultats des mesures effectuées durant ces périodes montrant des vitesses de déplacement du terrain suffisamment basses, et grâce à l'installation d'un système d'alerte automatique, la route a pu être ouverte le 29 juin. Ce dispositif est basé sur des fils électriques qui déclenchent un feu tricolore en cas d'arrachement par un éventuel éboulement et qui transmet une alerte aux services routiers du Département afin qu'ils puissent intervenir au plus tôt pour prendre les mesures les plus appropriées.

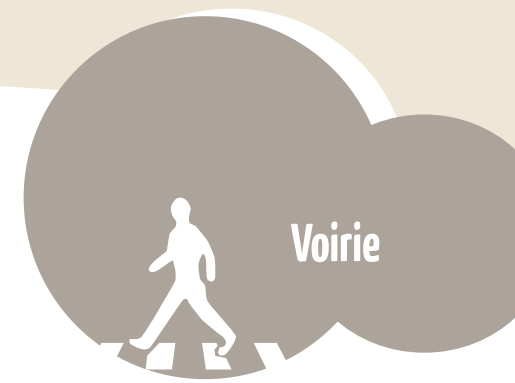
Comme nous l'a précisé nos deux conseillers départementaux Mme Marie-Antoinette Métral et M. Jean-Louis Mivel, lors de leur présence au conseil municipal de Taninges du 3 mars, le CD74 est pleinement conscient des enjeux en présence et ils ont assuré l'assemblée de leur total soutien sur ce projet, ainsi que de celui de Monsieur le Président du Conseil Départemental, également très attaché à la concrétisation rapide de ce dossier.



Le CD74 a fait étudier trois solutions de sécurisation définitive de la route : la mise en place d'une paroi clouée, la construction d'une galerie couverte ou la construction d'un pont. Les premières études proposent de retenir la solution de la galerie couverte pare-blocs, qui serait la mieux adaptée au terrain, et la plus à même de préserver la RD328 d'autres glissements de terrain. Si aucune contre-indication n'apparaît d'ici la fin de cet été, le CD 74 déclenchera la réalisation des travaux du mur de soutènement destiné à supporter la route au niveau de la future galerie. Il s'agira d'une première tranche de travaux qui devrait permettre, dès cet automne, un élargissement de la route à ce niveau, avec des travaux de septembre à décembre et un achèvement au printemps 2017, puis viendra dans un second temps la construction de la galerie. Les études, suivi et travaux déjà engagés, représentent à ce jour 940 000 € pour le Département. Le mur de soutènement est estimé à environ 1 million d'euros.

Si un éboulement majeur survenait cet hiver entraînant une coupure prolongée de cette route, plusieurs solutions sont étudiées pour desservir la station. L'ouverture du col de la Ramaz ou celui de l'Encrenaz fait partie des solutions envisagées mais les contraintes sont fortes avec d'autres risques qu'il faut appréhender (avalanches, pistes de ski ...). Comme vous pouvez le comprendre ce dossier est complexe mais chacun, conseillers départementaux, municipaux, techniciens, sont soucieux d'apporter la solution la plus sécurisée pour garantir l'accès à la station.

Nous profitons enfin de cet article pour remercier l'ensemble des vigies des services du Département mais également de la Commune qui ont assuré la surveillance du site pendant les mois de l'hiver dernier, ainsi que tous les techniciens qui sont intervenus dans ces conditions très difficiles lors des différentes fermetures de cette route.



le 19 janvier



le 31 janvier



le 30 janvier



le 1^{er} février



le 20 juillet

Réfection rue Sainte Anne



La station d'épuration (STEP)

La Station d'Épuration (STEP)

>> Enfin nos efforts sont récompensés en ce 23 décembre 2015. La STEP de Flérier a reçu les premiers effluents pour être traités. C'est la concrétisation de dix ans d'efforts pour en arriver là. M. le maire aura suivi toute la pérégrination de cette réalisation. Car depuis la construction des deux STEP, du Praz de Lys et de celle des Thézières, l'évolution démographique d'une part et le développement de notre station du Praz de Lys d'autre part auront rendu ces deux STEP des années 70 obsolètes. Nous vous rappelons également que depuis les années 2000 les effluents du Praz de Lys descendent par les pavés pour être traités à Taninges. Il aura fallu du courage aux différentes municipalités pour ne pas céder aux chants des sirènes, car d'aucuns pensaient bêtement simplifier les choses en prétendant que pour répondre aux nouvelles normes sur l'environnement il suffisait purement et simplement de refaire le réseau communal d'eaux usées existant en le mettant en séparatif (c'est-à-dire séparer les eaux pluviales des eaux usées) tout en gardant la station des Thézières en exercice. Cet état de fait est parfois encore présent dans l'esprit de certains en pensant remonter les eaux usées vers d'autres stations de la vallée.

Si la STEP fonctionne, tout n'est pas terminé pour autant. Il faut effectuer différents réglages afin que celle-ci réponde aux normes réglementaires des rejets contrôlés par l'Agence Régionale de Santé.

Les réseaux de transfert

>> Les travaux d'assainissement vont reprendre au village de Flérier pour terminer la liaison chapelle, RD 907 (en face de l'ancienne fruitière). Ayant ouvert la tranchée pour la pose des conduits d'eaux usées, nous en avons profité pour refaire le réseau d'eau potable et d'eau pluviale. Il reste également deux tronçons pour boucler la liaison .Un premier situé vers le pont de 1860, pour effectuer le piquage sur le conduit descendant des effluents du Praz de Lys et un deuxième vers la gare pour relier l'unitaire au réseau de Flérier. Ainsi vers fin juin les travaux seront terminés.

La station des Thézières

>> Le bassin d'aération existant doit être démoli, les travaux ont commencé. Il reste à démolir les bâtiments annexes après avoir déposé les éléments mécaniques Le site sera remis en état avec apport de terre végétale et plantation de pelouse et autre plantes vivaces.

Les mesures conservatoires

>> Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons dû déposer un dossier auprès des instances du Conseil National de Protection de la Nature car le site de la STEP occupait une zone humide où il y avait des espèces protégées comme le crapaud sonneur à ventre jaune et la couleuvre à collier. Le rapport du conseil nous a contraint à des mesures conservatoires pour compenser le préjudice subi par la faune aquatique. Celles-ci comprenaient la réalisation de mares et la plantation de petits arbres dans les parties déboisées ainsi que le renouvellement de l'herbage des parties impactées par les travaux. Nous sommes dans les finitions, il reste la partie plantation à réaliser.

Le plan de zonage de l'assainissement communal

>> La commune a engagé la réalisation d'un PLU. Conformément aux différents règlements, nous devons effectuer un plan « **de zonage de l'assainissement** », déterminant les zones d'assainissement collectif, les zones d'assainissement non collectif qui engageront la commune et ses administrés. Ce plan sera validé suite à une enquête publique et mis dans le règlement du PLU.

Les Zones d'assainissement collectif

>> Ce sont des zones qui sont desservies par le réseau collectif d'eaux usées qui par voie de conséquence emmèneront les effluents vers la STEP pour y être traités. Chaque administré à l'obligation de s'y raccorder dans un délai de 2 ans. Cette obligation est assujettie du côté délégataire VEOLIA d'un droit de facturation des taxes « d'assainissement » qui prennent en compte le transport et le traitement des eaux usées, d'une façon indissociable. Ces taxes sont réparties en une partie « abonnement » (c'est un forfait semestriel) et une partie variable calculée sur la quantité de mètres cube (m³) d'eau potable consommée.

Les Zones d'assainissement individuel

>> Les habitations qui se trouvent en dehors du réseau collectif, notamment dans les hameaux doivent néanmoins répondre à des normes de salubrité. Les eaux usées dans le meilleur des cas séparées des eaux dites « de cuisine » doivent être traitées par un ensemble individuel. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) contrôle la conformité de ces installations ainsi que leur bon fonctionnement et entretien.



La station d'épuration est entrée en service le 23 décembre 2015

L'assainissement

Qu'est-ce que l'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF désigné par (A.N.C)?

« toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées, des immeubles ou partie d'immeuble non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées »

Depuis 1992, les communes sont compétentes pour contrôler les installations d'ANC. Elles ont créé des services dédiés, les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC), qui ont pour mission de vérifier la bonne exécution des travaux de réalisation et de réhabilitation, ainsi que le bon fonctionnement et l'entretien des installations. Ces services sont des services publics à caractère industriel et commercial. La réglementation et les usages ont évolué depuis 20 ans dans le sens d'une réduction des impacts de ces installations sur l'environnement et la santé, et d'une meilleure protection de la ressource en eau.

A Taninges, le SPANC est un service du SIVM (Syndicat Intercommunal à Vocations multiples, présidé par M. Yves LAURAT, maire de Taninges). Ce service est sous la compétence de la commission « Assainissement » présidée par M. Bernard CARTIER, maire de Châtillon sur Cluses. C'est M. Julien COLAS, qui est le technicien responsable du service. Vous pouvez le joindre à Taninges aux bureaux du SIVM (N° téléphone : 06.32.25.17.29).

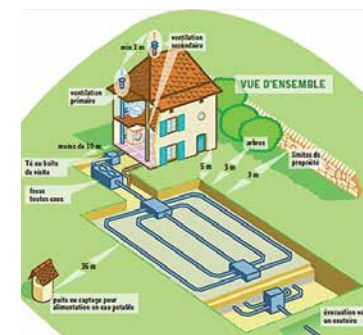
Les deux arrêtés entrés en vigueur au 1er juillet 2012, pris en application de la loi du 12 juillet 2010, sont une nouvelle étape de cette évolution. La révision de la réglementation en vigueur depuis septembre 2009 vise notamment à adopter une approche réaliste et pragmatique, avec la volonté d'identifier les situations à risques dans lesquelles les travaux doivent être conduits en priorité et de s'appuyer sur les ventes immobilières pour accélérer les délais de réalisation des travaux de mise en conformité pour le reste du parc d'installations, tout en donnant un cadre national au travail réalisé par les SPANC. Cette évolution réglementaire apporte également une plus grande transparence aux usagers et une meilleure lisibilité de l'action des SPANC, en définissant des critères nationaux de détermination et de gestion des non conformités.

Qui fait quoi ?

- >> **Le propriétaire** : il est tenu d'équiper son installation d'un assainissement non collectif, s'il ne peut pas se raccorder à un réseau collectif. Il est responsable de son installation, de son bon fonctionnement et de son entretien.
- >> **L'installateur** : il doit respecter les exigences techniques définies par l'arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié et les règles de l'art (normes AFNOR DTU/64) lors de la réalisation de la filière d'assainissement.
- >> **Le SPANC** : Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif assure le contrôle de l'assainissement non collectif au niveau :
 - de la conception des filières d'assainissement (certificat d'urbanisme, permis de construire, déclaration préalable...) de la bonne réalisation des installations d'assainissement non collectif.
 - du bon fonctionnement des installations existantes.

Comment ça fonctionne techniquement :

- >> **La collecte** : toutes les eaux de l'habitation sont collectées : eaux, vannes (WC) et eaux ménagères. Nota : les eaux pluviales et les eaux de vidange de piscine ne doivent en aucun cas rejoindre le système d'assainissement.
- >> **Le prétraitement** : la fosse toutes eaux permet la décantation et la liquéfaction des matières ainsi que la rétention des graisses. Le préfiltre décolloïdeur assure la protection du système de traitement en stoppant les éventuels départs accidentels de matières en provenance de la fosse.
- >> **Le traitement** : la filière de traitement assure l'épuration des eaux prétraitées par les micro-organismes présents dans les sols en place (tranchée d'épandage à faible profondeur) ou dans un massif reconstitué (filtre à sable drainé ou non drainé). Le choix de la filière est défini prioritairement par la nature du sol (composition, perméabilité, absence d'eau). Des filières préfabriquées agréées par les ministères de l'Ecologie, du Développement Durable, du Travail et de la Santé peuvent être installées. Renseignez-vous auprès de votre SPANC.



- >> **L'évacuation** : les eaux usées traitées doivent être évacuées dans le sol. En cas d'impossibilité liée à la nature du terrain (sol imperméable), elles peuvent être rejetées dans le milieu hydraulique superficiel après autorisation du propriétaire ou du service gestionnaire du milieu récepteur et avec une étude de sol justifiant l'impossibilité de l'infiltration.

Quand doit-on vidanger la fosse ?

Quelle soit septique ou toutes eaux, une fosse doit être vidangée régulièrement pour éviter le relargage des boues dans la filière de traitement ou le milieu naturel. Elle doit être réalisée lorsque le niveau des boues dépasse la moitié de la hauteur de fosse. Les boues doivent être évacuées dans une unité de traitement par un vidangeur agréé par la Préfecture. Après vidange, un volet du bordereau de suivi des matières de vidange sera remis au propriétaire de l'installation et devra être conservé comme justificatif.

Si l'installation n'est pas aux normes

A l'issue du diagnostic par le SPANC celui-ci peut prescrire des travaux d'amélioration ou de réhabilitation de l'assainissement à réaliser, en cas d'absence de système d'assainissement, ou en cas d'installation non conforme présentant des dangers pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré. Les tra-

vaux doivent être réalisés sous un délai de 4 ans après la visite ou sous un délai maxi de 1 an en cas de vente à compter de la signature de l'acte.

En cas de vente

Depuis le 1^{er} janvier 2011, tout vendeur de logement doit justifier de l'état de fonctionnement de l'installation d'assainissement. Un rapport datant de moins de 3 ans doit évaluer la conformité et les dangers pour la santé et l'environnement. Il doit être annexé à la promesse de vente.

En cas d'installation non-conforme, l'acquéreur doit effectuer les travaux précisés par le SPANC sous un délai maxi de 1 an à compter de la signature de l'acte.

En cas de projet de rénovation ou de construction

Construction neuve, aménagement de pièces supplémentaires, rénovation d'un assainissement défectueux... Le SPANC vous apporte information et conseils pour élaborer votre projet. Depuis le 1^{er} mars 2012, pour toute demande de permis de construire une attestation de conformité, délivrée par le SPANC après contrôle de conception doit être jointe lors du dépôt (article R431-16 du code de l'urbanisme).

Montant des différentes redevances d'assainissement non collectif SIVM du Haut Giffre

PRESTATION	Coût en euros
Diagnostic initial	180 €
Contrôle de bon fonctionnement	120 €
Contrôle avant vente	180 €
Contrôle de conception	120 €
Contrôle de réalisation	80 €

La facturation est réalisée au contrôle fait.

Pour plus de renseignement, ou pour télécharger le formulaire de demande d'assainissement non collectif, vous pouvez vous rendre sur le site du SIVM du Haut Giffre à l'adresse suivante :

<http://www.hautgiffre.fr/>
 SPANC au N° d'appel : 04 50 47 62 05
 SIVM du Haut-Giffre,
 508 avenue des Théziers,
 74440 TANINGES

Il y a plus de 60 ans la grande aventure de l'Energie de l'Electricité commençait sous l'appellation de : **Syndicat Intercommunal d'Electricité**.

Bénéficiant de conditions naturelles favorables, la technique de production d'électricité due à la force hydroélectrique (les barrages et la houille blanche) se développe rapidement en Haute-Savoie avec bon nombre d'initiatives privées dès la fin du 19^{ème} siècle. Avec l'apparition des procédés électrolytiques et électrothermiques la Haute-Savoie connaît un fort développement grâce à l'implantation d'usines sur les sites tels que les Aciéries d'UGINE, de CHEDDE ou du PONT DU GIFFRE, entre autres. Sous cette impulsion et dès l'apparition des appareils électroménagers (fer à repasser, cuisinières ...) le processus d'électrification des villages se développe sous initiative privée. Des entreprises d'alimentation locales s'installent. En 1933 on dénombre 52 producteurs dont 44 sociétés privées. Devant la demande, les producteurs se regroupent et les communes se lancent dans la distribution de l'électricité, les réseaux sont gérés sous forme de concession et les communes en garde la propriété, celles-ci sont reconnues autorités concédantes et organisatrices de la distribution, depuis la loi de 1906.



L'évolution de la construction des réseaux pour les communes rurales est plus lente, la prise de conscience des besoins font que des initiatives se mettent en place. Des villes comme SALLANCHES, BONNEVILLE, LES HOUCHES ou ST LAURENT créent des régies communales. Par contre les petites communes rurales n'intéressent pas les investisseurs. Celles-ci ressentent alors le besoin de se regrouper pour former des Syndicats Intercommunaux, exemple : THONES et SEYSEL. En parallèle les agriculteurs se prennent en charge

et fondent des Sociétés d'Intérêts Collectifs Agricoles (SICAE) permettant ainsi l'électrification des zones rurales. Par la suite elles pourront recevoir comme membre des non agriculteurs. En Haute-Savoie, on voit la création de la **SICAE** de PERS-JUSSY. La loi de nationalisation de 1946 reconnaît leur spécificité pouvant assurer la distribution électrique, mais avec EDF comme fournisseur obligatoire.

Suite à l'évolution de la demande, le département crée en 1934, un « **Office Départemental de l'Electricité** » ayant pour vocation d'assurer une bonne distribution du courant et de défendre les communes concédantes vis-à-vis des fournisseurs et distributeurs de toutes sortes. Devant l'essor du besoin, l'état s'engage dans ce développement octroyant des subventions réglées par la loi de 1923. Afin de fédérer et réguler ces actions, il est créé en 1933 : **la Fédération Nationale des Collectivités Publiques Electrifiées** pour devenir en 1937 : « **la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies** » soit La F.N.C.C.R qui sur sa proposition crée en 1936 le (F.A.C.E) « **Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification** » financé par une contribution versée par les distributeurs mais in-fine incluse dans le prix de l'Electricité.

A la veille de la seconde guerre mondiale, 96 % des communes sont raccordées au réseau électrique. Au sortir de 5 ans de conflit devant l'étendue des besoins, l'état décide de nationaliser la production et la distribution, en créant **EDF (Electricité de France Service National)** et lui confère ainsi qu'aux autres distributeurs locaux, comme les REGIE, SICAE, SEM, un monopole légal confirmant le principe de concession (c'est-à-dire que le réseau reste la propriété de la commune mais qu'EDF ou autres distributeurs se servent du réseau pour vendre leur courant mais en devant l'entretenir). Les communes restent maître chez elles pour créer des extensions de réseaux ou des renforcements mais elles doivent en assurer le financement. Dans cette mouvance, devant la force que représente EDF, les communes ressentent le besoin de se regrouper afin de défendre au mieux leurs intérêts vis-à-vis du monopole EDF.

C'est ainsi qu'est créé en Haute Savoie **le 9 décembre 1950 le « Syndicat intercommunal d'Electricité »** sous l'impulsion de Léon CURRAL maire de SALLANCHES qui en deviendra le premier président. Les relations avec l'état sont étroites, les maîtrises d'œuvre sont dévolues aux PONTS et CHAUSSEES (DDE) et au GENIE RURAL, celui-ci gérant les subventions émanant de l'Etat.

En 1952 le Syndicat devient : « **Syndicat Département des Collectivités concédantes et des Régies de la Haute-Savoie** » il regroupe 203 communes du département.

Le Syndicat en osmose avec son temps.

Créé pour développer les réseaux électriques en zone rurale, il s'adapte et évolue en fonction des besoins, avec toujours le principe de solidarité et de mutualisation des moyens.

1950-1980

>> De 1950 à 1960, création de 46 km de lignes haute tension, 491 lignes 20 kV, 523 km de basse tension. En 1960, 96,6 % de la population est desservie. A partir des années 1960, le Syndicat doit faire face à la vétusté du réseau, à l'essor démographique et à l'accroissement de la consommation. En 1962 la Haute Savoie est le 4^{ème} département de France en terme de consommation annuelle basse tension avec 1193 kW/h par habitant, alors que la moyenne nationale est de 782 kW/h par habitant. Il financera le changement de tension, passant de 110V à 220V.

L'arrivée de l'éclairage public.

Bien que ne faisant pas partie de ses compétences initiales, sous l'impulsion du Président Arthur LAVY, à partir des années 1960, le Syndicat s'occupera des installations d'Eclairage Public.

1980-2000

>> **1979**: l'arrivée du Président PELLARIN marquera l'entrée du Syndicat dans une nouvelle ère. Outre sa mission historique de développement des réseaux, il prendra en compte les nouvelles préoccupations environnementales et énergétiques.

>> **1985**: ses statuts sont modifiés pour devenir un **syndicat mixte ouvert**, permettant l'entrée du Département. Avec des compétences élargies donnant accès à la réalisation de travaux de bâtiment, d'économies d'énergie, et de tout projet ponctuel subventionné par le département. **Il devient officiellement le 19 AOÛT 1985 : le SELEQ 74** (Syndicat d'Electricité et d'Equipe-ment de la Haute Savoie).



Si ses statuts sont révisés il reste néanmoins en premier lieu un **Syndicat d'Electricité** devant faire face aux renforcements des réseaux suite à l'évolution démographique galopante. Dans les années 1990 suite au développement touristique, la notion d'esthétisme est prise en compte, et se traduit par des pro-

grammes d'enfouissement des lignes aériennes. Suite aux lois de décentralisation, le SELEQ 74 évoluera en prenant en charge de nouvelles compétences Les Equipements, Le Bâtiment, la Gestion Cadastre (La digitalisation cadastrale commencée en 1995 sera transférée à la RGD en 1997), La Gestion du Parc de Véhicules du Département.

C'est dans les années 1990 que l'éclairage public des communes prendra son essor avec les techniques et matériels de l'époque. L'évolution des normes commencent à alimenter des réflexions qui ne déboucheront que dans les années 2000. La notion d'économie d'Energie et des « nouvelles énergies renouvelables » (ENR) se font jour, le SELEQ se donne les moyens de répondre aux nouveaux besoins des communes, soutenues par les programmes de l'ADEME et du FACE ENR (Réalisation d'installations photovoltaïques).

Années 2000

>> Les normes évoluent et les préoccupations environnementales deviennent plus fortes. C'est le nouveau président JEAN PAUL AMOUDRY élu en 2001 qui aura la charge de cette prise en compte. Pour coller parfaitement aux besoins les statuts sont changés le Syndicat devient « **Syndicat d'Electricité des Energies et d'Equipe-ment de la Haute Savoie** ».

Présidé par Jean-Paul Amoudry, le SYANE, Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie, est un syndicat mixte qui regroupe les communes de la Haute-Savoie et le Département. Il est aujourd'hui doté de 6 compétences : électricité - gaz - énergie - éclairage public - communications électroniques - infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Nous reviendrons plus en détails sur ces compétences dans un prochain bulletin.



LE SM3A

HISTORIQUE

«L'Arve était considérée comme un égout à ciel ouvert et, était malaimée par sa population riveraine. Les problèmes de qualité de l'eau étaient dus à l'augmentation de la population mais aussi aux 1 200 entreprises de décolletage et traitement de surface. Chaque commune tentait de résoudre les problèmes liés à l'Arve de son côté, de manière dispersée. Il n'y avait aucune action collective à l'époque.»

C'est alors que naquit le SM3A.

Dans les années 1980, Michel Meylan et quelques élus de Chamonix, Magland, Thiez, Reignier et Annemasse, décident d'agir en convaincant les 26 autres communes riveraines de l'Arve de l'importance de se réunir, pour traiter les problèmes liés à la rivière dans leur globalité. Après un long travail main dans la main naît le contrat de rivière, signé en 1995 et finalisé en 2006, comportant trois axes :

- >> aménagement de la rivière,
- >> dépollution industrielle
- >> et assainissement domestique. Le contrat de rivière fait naître le SM3A.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 le syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords se dénomme « le syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents ». Son siège social se trouve à St Pierre en Faucigny. Depuis la démission de son président Martial SADDIER (cumul des mandats) le 12 avril a été réélu à sa place Mr Bruno Forel.

Le SM3A est une collectivité qui n'a pas de fiscalité propre : ses recettes proviennent principalement des **contributions de ses membres, d'aides et de subventions sollicitées** auprès de nombreux partenaires financiers (Etat, Agence de l'Eau, Région Rhône Alpes, Conseil Général de Haute Savoie, ADEME, Etat de Genève, Fonds Européen ...

Il est composé de 64 délégués titulaires élus : des différentes communautés de communes suivante : Pays Rochois, 4 rivières, Pays du Mont blanc, Vallée de Chamonix Mont Blanc et Cluses Arve et Montagnes.

Des syndicats suivants : Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de l'Arve et des berges, des eaux rocaillies bellecombes, mixte H2eaux, SIVM du haut Giffre, d'aménagement du Borne.

Les missions du SM3A s'exercent dans les différents domaines de l'environnement (eau, air, sols, biodiversité,...) afin d'en préserver la qualité et d'assurer de manière transversale une gestion équilibrée de la ressource en eau.

CONSTITUTION

10 collectivités adhèrent au SM3A (syndicats à vocation unique, syndicats mixtes ou communautés de communes). Celui-ci est un syndicat mixte fermé, administré par un comité syndical, composé à ce jour de 64 élus titulaires (1 élu par commune du champ de compétence + 1 élu par EPCI), soit **128 élus** en comptant les suppléants.

LE CONSEIL SYNDICAL

Il se réunit 4 fois par an. **Des commissions** préparent et suivent les projets qui seront présentés en **bureau** et en **conseil syndical**.

LE BUREAU

Il rassemble 20 élus du territoire. Les titulaires et les suppléants du Conseil Syndical sont désignés par les collectivités membres.

OBJECTIF et MISSIONS DU SYNDICAT

Les missions du SM3A s'exercent dans les différents domaines de l'environnement (eau, air, sols, biodiversité,...) afin d'en préserver la qualité et d'assurer de manière transversale une gestion équilibrée de la ressource en eau.

- >> La gestion équilibrée et durable de l'Arve et de ses annexes (berges, forêts alluviales, les zones humides connexes...)
- >> La gestion et l'aménagement intégrés des eaux du bassin versant du Borne
- >> La gestion équilibrée et durable des eaux des cours d'eau et des milieux aquatiques du Pays du Mont-Blanc
- >> La gestion équilibrée et durable des cours d'eau et des milieux aquatiques de la vallée de Chamonix Mont Blanc.

COMPÉTENCES

Le syndicat a 3 compétences :

- >> **Des compétences opérationnelles en matière de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques.** A ce titre, il pilote les contrats de rivières du bassin versant, il déploie un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.), et un programme Natura 2000 Arve. Il participe également aux contrats corridors du territoire, aux contrats Arve Pure, aux projets européens tels Life et Interreg, etc...
- >> **Des compétences prospectives en matière de planification et de gestion de l'eau.** A ce titre, il gère le S.A.G.E., le contrat de rivière du Giffre et du Risse et la Directive Inondations. Le SAGE est un **outil de planification locale** dont les prescriptions doivent pouvoir s'appliquer à un horizon de 10 ans. Il se traduit par un arrêté préfectoral qui identifie les mesures de protection des milieux aquatiques, fixe des objectifs de qualité à atteindre, définit des règles de partage de la ressource en eau, détermine les actions à engager pour lutter contre les crues,... à l'échelle d'un territoire hydrographique pertinent, celui de l'Arve.
- >> **Des compétences opérationnelles en matière de qualité de l'air.** A ce titre, il porte, anime et administre le Fonds Air Bois, dispositif du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve.

Le SM3A vient de fêter ces 20 ans et a encore de beaux projets devant lui ...

Dépôts sauvages de matériaux dans les cours d'eau

Nous avons malheureusement constaté que certaines personnes semblaient ignorer la loi et surtout l'environnement, puisque nous avons pu constater le dépôt de matériaux aux bords des cours d'eau. Le décret n°2015-337 du 25 mars 2015 aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritiques sur la voie publique.

Oui, il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser ses déchets sur la voie publique. Les cours d'eau font bien entendu partie de cette interdiction. Depuis le 25 mars 2015, l'amende maximale encourue en cas d'abandon de déchets est passée de 150 euros à 450 euros. Tous types de déchets sont concernés, par exemple : poubelles, mégots de cigarette, sacs plastiques, déjections (humaines ou canines), matériaux (tôle, ciment, bois...), liquides insalubres, et plus généralement tout autre objet quelle que soit sa nature. Si l'auteur de la contravention est verbalisé sur place, une amende forfaitaire est prévue. Son montant est fixé à 68 euros si le paiement s'effectue sur le champ ou dans les 45 jours, et à 180 euros au-delà de ce délai.

En cas de non paiement ou si la personne verbalisée conteste l'amende, le juge peut condamner le contrevenant au paiement d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros (contre 150 euros avant le 25 mars 2015).

À noter : l'abandon d'épave est puni de 1500 euros d'amende, tout comme l'abandon de déchets transportés à l'aide d'un véhicule.

Nous vous rappelons que pour tous vos déchets, la déchèterie de Jutteninges est prévu à cet effet et peut recueillir le bois, les cartons, les matériaux de construction, les métaux, verre, huile, et autres détritiques.

Encombrants

Pour tous vos encombrants, nous rappelons que les services communaux effectuent un ramassage le 1^{er} lundi de chaque mois. Pour simplifier ce ramassage, merci d'informer **la mairie au 04.50.34.20.22** la semaine précédant le ramassage.

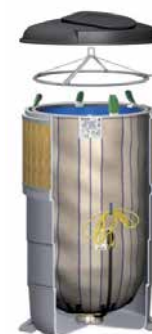


Schéma du container semi enterré

Des Moloks pour remplacer les containers poubelles

Qu'est-ce qu'un Molok ? La société Molok a été créée il y a une vingtaine d'années, et est aujourd'hui implantée dans le monde entier. Le conteneur pour déchets, dit Molok, est placé aux deux tiers dans le sol. Grâce à la température naturelle du sol de 10 à 15°C, le processus de fermentation et de pourriture des déchets est ralenti, même pendant les mois chauds de l'été. Les nuisances dues aux odeurs et aux parasites sont de ce fait minimales. Le système enterré atténue également le bruit, ce qui est intéressant pour la collecte du verre par exemple. Grâce à la forme ronde de ce type de conteneur et à l'entreposage vertical, les déchets sont comprimés. Cet effet de compression, combiné au grand contenu, permet une fréquence de vidage inférieure aux containers classiques. Du fait de la faible hauteur de l'ouverture de l'insertion des déchets, ce conteneur est également facile à utiliser, même pour les enfants ou les personnes à mobilité réduite.

La communauté de communes des montagnes du Giffre qui a intégré la compétence « gestion des déchets » depuis sa création, a décidé d'installer dans les différentes communes ce système de collecte. Pour votre commune ces nouveaux containers ont déjà été installés à l'entrée de la déchèterie de Jutteninges, à Verdevant, et place de la gare dans le centre bourg. Une nouvelle installation a été réalisée cette année au centre du quartier des Vernays sous la ville pour remplacer les containers en bord de l'avenue des Thézières. Votre commune a investi depuis de nombreuses années dans des abris containers alliant intégration architecturale harmonieuse et protection contre les intempéries de ces containers. Ils sont répartis en différents points de la commune pour desservir tous les quartiers, et ils seront pour leur part conservés.



Containers à Verdevant



Containers place de la gare



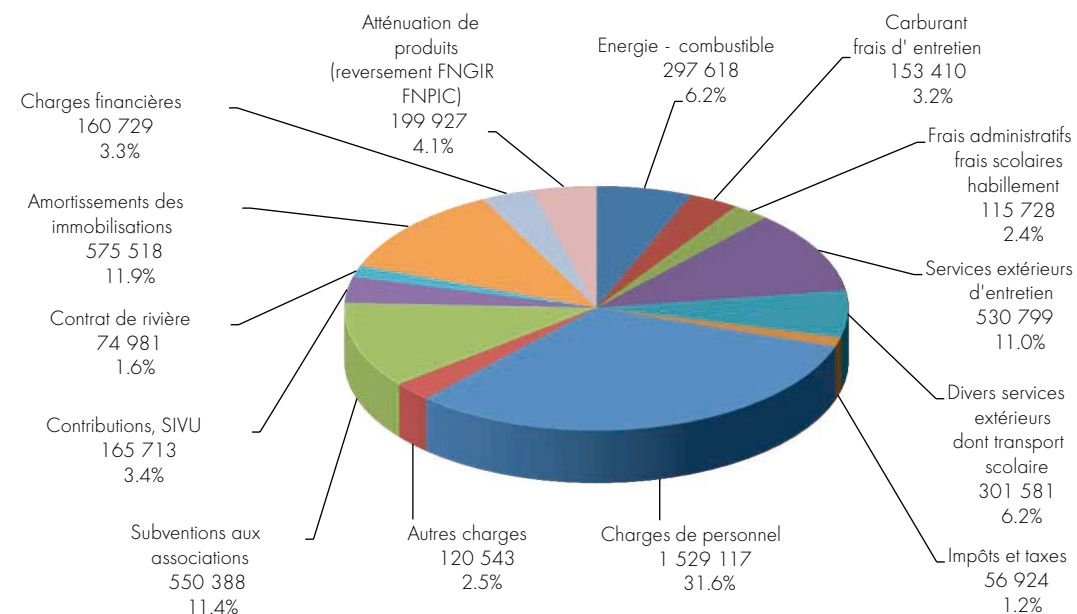
Containers Les Vernays sous la ville

Budget principal

I. Section de fonctionnement 2015

N.B.: Les montants sont en euros toutes taxes comprises

Charges de fonctionnement 2015

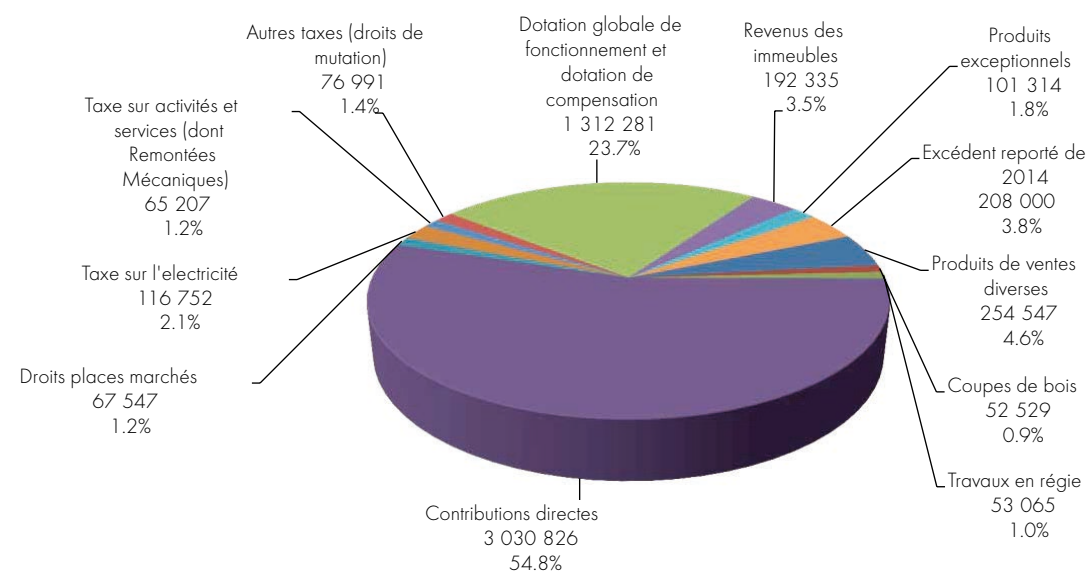


Total dépenses : 4 832 976 €

Total recettes : 5 531 394 €

Résultat définitif : + 698 418 €

Produits de fonctionnement 2015



II. Section d'investissement 2015

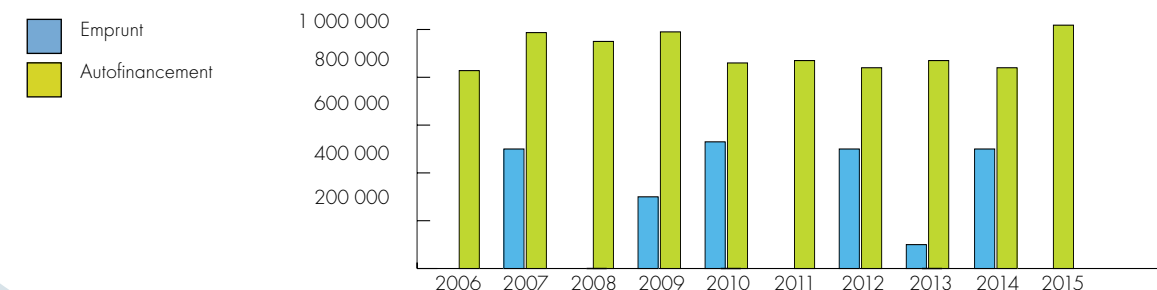
N.B.: Les montants sont en euros, toutes taxes comprises

Dépenses

Comptes	Libellé	Réalisé	Reste à réaliser
001	Déficit d'investissement reporté	27 227	
16	Remboursement des emprunts et dettes assimilées	443 131	
203	Frais d'études		12 000
204	Subvention versée budget remontées mécaniques	450 000	
211	Acquisitions de terrains	23 070	27 223
212	Aménagement de terrains	71 384	11 758
213	Aménagement divers bâtiments	49 045	16 784
215	Acquisition de matériel de voirie et divers	104 714	14 567
2182	Acquisition matériel de transport		
2183	Acquisition de matériel de bureau et informatique	6 055	4 538
2184	Acquisition de mobilier et divers	4 052	8 160
2188	Acquisition de matériel divers et autres	91 287	2 174
2312	Travaux d'aménagement divers-travaux en forêt-espaces verts	27 155	
2313	Travaux de bâtiments divers		
2313	Travaux aménagements Mairie	42 700	
2313	Chapelle de Flèrier	4 752	
2315	Aménagmt-instal/divers bâtiments-petites extensions réseaux	141 209	
2315	Travaux de voirie	231 677	44 775
4542	Travaux effectués/compte de tiers		15 001
Total des dépenses		1 717 457	156 979

Recettes

Comptes	Libellé	Réalisé	Reste à réaliser
001	Excédent antérieur reporté	1 673 258	
1022	Fond de compensation de la T.V.A. (FCTVA)	185 477	
10223	Taxe d'aménagement	68 960	
1068	Affectation de résultat 2014	406 326	
1321	Subvention d'équipement état		
1322	Subvention d'équipement Région		
1323	Subvention d'équipement Département		
1385	Opération comptable sur subventions SELEQ 74		
1641	Emprunts bancaires		
192	Différence sur réalisation		
211,272,277	Cession de titres, terrains, créances, matériel	18 030	
2315	Annulation mandats		
28	Amortissement des immobilisations	575 518	
4542	Travaux effectués pour le compte de tiers		15 001
4818	Amortissement de titres annulés		
Total des recettes		2 927 569	15 001
Résultat de clôture (réalisé) :		1 210 112	
Résultat de clôture (en reste à réaliser) :			- 141 978
Résultat définitif (si reste exécuté en totalité)		1 068 134	

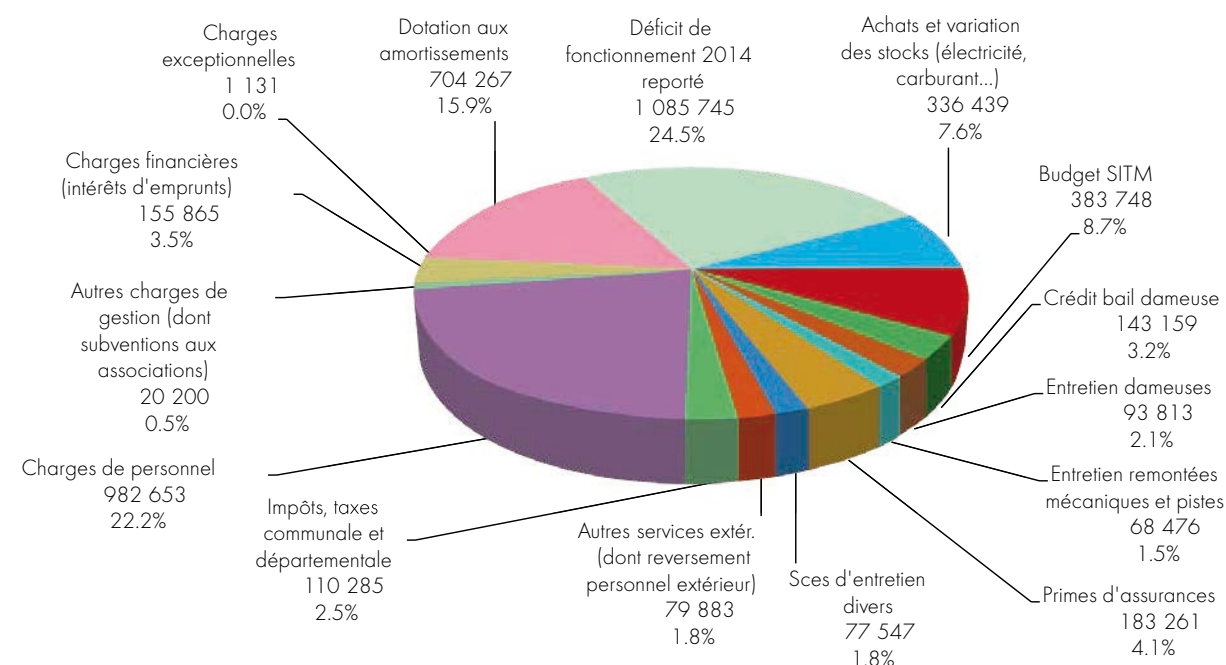
COMPARAISON
AUTOFINANCEMENT/EMPRUNT sur 10 exercices 2006-2015

Régie des remontées mécaniques

I. Section d'exploitation 2015

N.B.: Les montants sont en euros hors taxe (hors TVA)

Charges de fonctionnement 2015



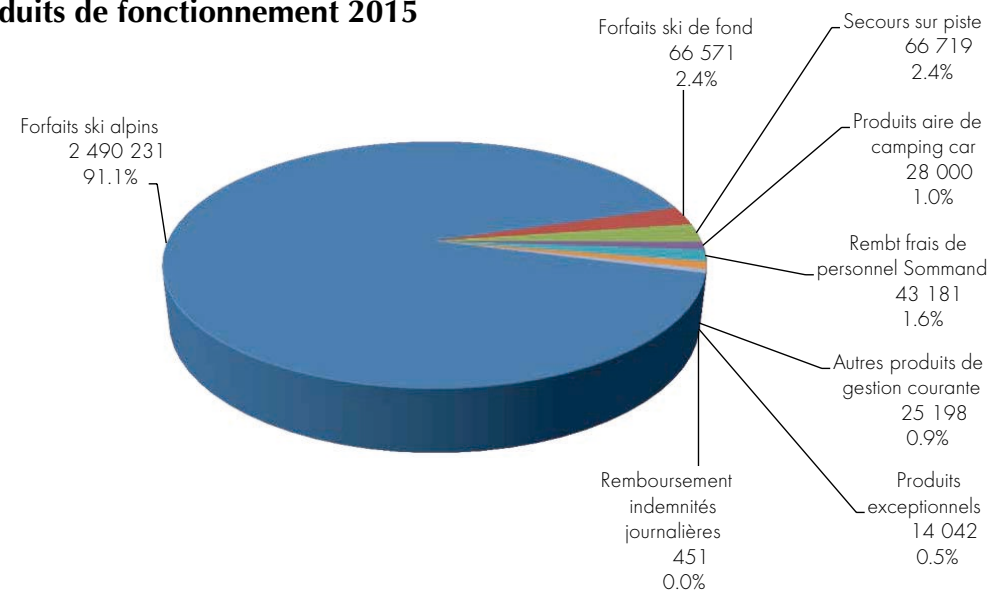
Total dépenses : 4 426 473 €

Total recettes : 2 734 392 €

Résultat définitif : - 1 692 081 €

Remarque : pour apprécier le résultat d'exploitation de l'année, il faut enlever le déficit de fonctionnement reporté (1 085 745 €) et la dotation aux amortissements (704 267 €), soit + 97 931 €.

Produits de fonctionnement 2015



Régie des remontées mécaniques

II. Section d'investissement 2015

N.B.: Les montants sont en euros, hors TVA

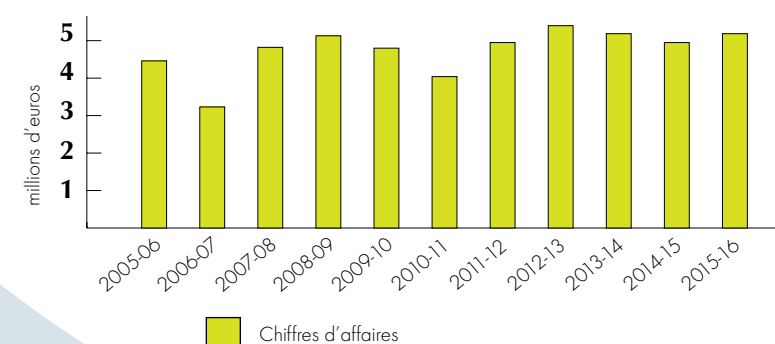
Dépenses

Comptes	Libellé	Réalisé	Reste à réaliser
001	Déficit d'investissement reporté	778 973	
16	Remboursement des emprunts et dettes assimilées	618 099	
20	Immobilisations incorporelles - frais d'étude		1 800
21	Immobilisations corporelles		
	aménagement installation	28 207	
	matériel, outillage, matériel de transport, matériel de bureau, mobilier (dont engin de déneigement, scooter, opération signalétique)	70 801	33 397
23	aménagement remontées et pistes		
	Immobilisations en cours		
2313	aménagement de bâtiments		
2313	divers autres locaux	400	
2315	travaux sur remontées et pistes		
2315	parkings et aire de camping-cars		4 740
2315	traversée RD 308 et sécurisation		
139	Amortissement subvention pour RD 308	7 420	
Total des dépenses		1 503 900	39 937

Recettes

Comptes	Libellé	Réalisé	Reste à réaliser
001	Excédent antérieur reporté	173 438	
10	Apports, dotation et réserves		
13	Affectation excédent section investissement budget principal	450 000	
16	Emprunts et dettes assimilées		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations	704 267	
Total des recettes		1 327 705	
Résultat de clôture (réalisé) :		- 176 194	
Résultat de clôture (en reste à réaliser) :			- 39 937
Résultat définitif (si reste exécuté en totalité)		- 216 131	

CHIFFRE D'AFFAIRES PRAZ DE LYS - SOMMAND Sur les 11 derniers exercices en euros



Faits principaux

2007 - 2008 : Pas de neige avant début février
 2008 - 2009 : ouverture du TS de Roy
 2009 - 2010 : Enneigement correct - saison normale
 2010 - 2011 : Très peu de neige - pas d'ouverture du Planey
 2011 - 2012 : Saison normale - fin de saison décevante
 2012 - 2013 : Main libre en service - bon enneigement
 2013 - 2014 : Début de saison difficile, manque neige début décembre
 2014 - 2015 : Début de saison difficile, manque neige décembre
 2015 - 2016 : Fermeture de la route à la Ravine en janvier et février



Associations...

Du Goudron et des Plumes



“Du Goudron et des Plumes” est une association pour les passionnés de jeux de société et ceux qui souhaitent découvrir cet univers. Elle est née à Taninges en 2006, créée par François Fleau. Les premières parties se sont jouées à la MJC de Taninges, les premiers adhérents de l’association étant les actuels gérants de celle-ci. L’association a ensuite déménagé à Samoëns, continuant à attirer du monde, passionnés comme curieux pendant plusieurs années, jusqu’à ce qu’à partir de 2013, elle soit mise en stand by, avec pour cause le déménagement de l’ancien président François Fleau à Sallanches et sa difficulté à gérer l’association à distance.

Jusqu’au début de l’année 2014, où il a décidé de laisser un choix aux adhérents, dissoudre l’association ou la laisser à quelqu’un qui voudrait en prendre la présidence. C’est donc ce qui est arrivé, Christophe Ranchin en devenant le président, accompagné par Fabien Monblus, Gwenaëlle Laceuille et Oriane Praile, respectivement maintenant trésorier, secrétaire, et secrétaire adjoint, qui avaient déjà le projet de monter une nouvelle association sur Taninges entre 2013 et 2014.

Maintenant, l’association marche extrêmement bien, et des soirées hebdomadaires sont organisées tous les vendredis soir à la maison des associations à partir de 20h30, avec une moyenne de 10 à 15 joueurs par semaine. L’association est dotée d’une ludothèque d’environ 200 jeux de toutes sortes, traditionnels comme modernes, ludothèque qui s’enrichit avec le temps pour

permettre de renouveler l’expérience des adhérents, 35 à ce jour, et des nouvelles personnes désireuses de découvrir le monde du jeu de société. L’association accueille par ailleurs des profils de tout âge, le tout dans une ambiance chaleureuse, amicale et bon enfant.

Par ailleurs, les soirées sont également agrémentées par des rencontres agréables et parfois surprenantes, et les adhérents sont toujours prêts à accueillir les gens en famille, entre amis ou les personnes simplement curieuses, en apportant parfois leurs propres jeux, afin de les faire découvrir au groupe, afin de renouveler encore une fois l’expérience de jeu pour tous les participants.

Le prix de l’adhésion est à hauteur de 10 euros l’année, un prix abordable qui permet d’enrichir la ludothèque régulièrement et d’organiser parfois des soirées spéciales à la sortie d’un nouveau jeu, “Du Goudron et des Plumes” bénéficiant parfois d’avant-première sur certains jeux grâce à son partenariat avec les éditeurs. Par ailleurs, l’association dispose également d’un forum internet pour communiquer et parler du jeu de société en général ou des soirées à venir, à l’adresse <http://dugoudronetdesplumes.forumactif.org>, où chacun peut s’inscrire pour partager son expérience avec les autres joueurs.

L’association dispose également d’une adresse mail pour tout contact, assodgdp@gmail.com avec lequel le président transmet les informations quant à l’organisation des événements particuliers ou prévient d’un éventuel changement d’horaires pour les soirées à venir.

Si vous êtes intéressé, avide de nouvelles rencontres ou simplement passionné de jeux de société sans vraiment savoir comment partager votre passion ou votre intérêt, alors n’hésitez pas à passer un vendredi soir, par curiosité, et vous serez reçu avec le sourire et quelques bons moments de rigolade. “Du Goudron et des Plumes” sera toujours ravie de trouver de nouveaux membres !



La fête du jeu

À l’initiative du CLAP et de l’association “Du Goudron et des Plumes”, la première fête du jeu s’est déroulée le 30 avril au Gymnase de Taninges.

Grâce aux nombreux bénévoles mobilisés ce fut une grande réussite et le public était au rendez-vous. Des tables de jeux de toutes sortes et pour tous les âges occupaient toute la surface du gymnase. La buvette ainsi que la vente de frites “maison”, sandwiches et crêpes ont couronné ce grand succès.



Association Loisirs-Échanges jumelage Taninges-Cléder



Les jeunes de Taninges, lors de leur voyage de juillet 2015, une journée était consacrée à la visite d’Océanopolis à Brest, parc de découverte des océans doté de 68 aquariums et bassins.

L’association Loisirs-Echanges, actrice du tissu Jacquemard depuis 1997, a pour objet de faire voyager les enfants de notre commune âgés de 9 à 16 ans, entre Haute-Savoie et Finistère.

Durant une semaine de juillet, les enfants Jacquemards, accompagnés par des parents bénévoles, sont accueillis chacun dans une famille Clédéroise et s’adonnent à différentes activités nautiques telles que le char à voile, le catamaran, la planche à voile ou encore le surf, activités encadrées par des professionnels.

En contrepartie, les enfants Bretons viennent profiter des joies de la neige en février (ski, luge, igloo, patinoire), et sont accueillis dans les différentes familles Jacquemardes des enfants participant à l’échange.

Cet échange, rythmé par les loisirs propres à chacune des deux régions au profit des enfants, reprend vie à chaque visite des uns chez les autres. N’hésitez pas à vous renseigner !

Contact :
Patricia Iseppi, présidente,
au 06.06.68.05.28 ou au
jumelage.cleder@gmail.com



École / Jeunes

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT)

Nous sommes aujourd'hui dans la 2^{ème} année de mise en application de la réforme des rythmes scolaires pour la commune de Taninges. Cette réforme publiée par décret le 26 janvier 2013 poursuit en premier lieu un objectif pédagogique sachant que la réussite des enfants à l'école primaire dépend aussi des conditions dans lesquelles se déroulent leurs apprentissages. Ces nouveaux aménagements ont pour but premier de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, permettant ainsi d'alléger la journée de classe, et de programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Taninges et sa commission extra-municipale a pour sa part mis en place les nouveaux horaires à partir de septembre 2014.

Outil de mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires, le PEdT doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. Il formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant scolarisé sur le territoire un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il doit garantir la continuité éducative entre d'une part les projets des écoles et d'autre part les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Ce document établit par la commission en octobre 2015, a été validé en décembre 2015 sous forme d'une convention signée entre la commune de Taninges, le Préfet de la Haute-Savoie, et le directeur académique des services de l'éducation nationale de Haute-Savoie agissant par délégation du recteur de l'académie de Grenoble.

Outre les services de l'éducation nationale, plusieurs partenaires qui notamment composent la commission mettent en œuvre ce projet :

- ▢ Associations de parents : FCPE et CPA
- ▢ Associations d'accueil périscolaires et extra-scolaires : CLAP et Crèche « Les P'tits Bouts »
- ▢ Associations culturelles et sportives : MJC, ARCADE, Ecole de Musique Jacquemarde, Arve Giffre Hand-ball club
- ▢ Institution : Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille

Les partenaires ont convenu des objectifs suivants :

- ▢ Contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants en adaptant les horaires des temps périscolaires pour permettre aux enfants d'être plus disponibles aux apprentissages scolaires.

- ▢ Offrir à tous les enfants une découverte d'activités culturelles, patrimoniales et de loisirs, pour élargir leur horizon et contribuer à « donner envie » à chacun d'aller plus loin dans la découverte de ces activités.

- ▢ Permettre à chacun l'apprentissage de la vie en groupe avec le respect de ses camarades, des encadrants et des animateurs.

Bien sûr chacun est conscient que ce projet doit être perfectionné, et c'est pourquoi nous avons décidé de nous faire aider par l'association « Les Francas » dans cette démarche. Ces améliorations que nous souhaitons rejoindre, celles suggérées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale lors de la validation de notre PEdT.

Les Francas font leur ce proverbe « Il faut tout un village pour élever un enfant ».

Créé en 1944, Les Francas sont une Fédération nationale laïque de structures et d'activités dont la vocation est indissociablement éducative, sociale et culturelle. Ils agissent pour l'accès de tous les enfants et de tous les adolescents à des loisirs de qualité, en toute indépendance, et selon le principe fondateur de laïcité qui, au-delà de la tolérance, invite à comprendre l'autre, pour un respect mutuel.

Les Francas ont établi un déroulé de leur intervention comme suit,

- >> **Temps 1** : atelier enseignants, avec pour objectif d'explorer les effets attendus de ce qui est mis en place via la réforme, le réalisé et le réalisable en lien avec le projet d'école, ses ambitions et ses objectifs.
- >> **Temps 2** : atelier avec les autres acteurs éducatif, avec pour objectif de définir en quoi leur intervention sur ces nouvelles activités impactent l'action de leur structure, modifient leur projet et leur relation à l'environnement.
- >> **Temps 3** : atelier avec les enfants, avec comme objectif de récolter la parole de l'Enfant en direct sur son ressenti, ses choix, ses envies.
- >> **Temps 4** : formulation des objectifs et travail de réécriture du projet.

Aujourd'hui nous sommes dans la phase de reformulation d'objectifs complémentaires. Des premières pistes de travail ont été évoquées avec la prise en compte d'un travail sur le respect des autres en fixant par exemple des règles de conduite écrites et communes à tous les temps de collectivité. La question s'est aussi posée de penser les activités proposées sur l'ensemble des cycles maternelle et élémentaire, en élargissant les activités culturelles et artistiques, à l'environnement, aux sciences, aux jeux sans oublier la détente. Les prochaines semaines seront consacrées à cette redéfinition.



École / Jeunes

Projet Erasmus+ : l'intelligence émotionnelle, l'école maternelle de Taninges au cœur de l'Europe

Le 18 janvier dernier le Maire de Taninges et l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Cluses ont signé une charte de coopération autour d'un programme européen Erasmus+ dédié à l'intégration de l'intelligence émotionnelle. Un projet dont l'enjeu est de développer des compétences pour aider les enfants à nommer leurs émotions, les gérer, favoriser l'estime de soi, l'écoute de l'autre afin qu'ils deviennent des adultes épanouis. Étaient présents à cet événement, dans une ambiance conviviale et chaleureuse, tous les protagonistes du projet, à savoir les enseignants de l'école maternelle de Taninges avec leurs homologues grecs, hongrois, lettons, espagnols et portugais.



Tous les enseignants européens, partenaires de ce projet, avec Madame l'inspectrice de l'Education Nationale pour la signature de la charte le 18 janvier 2016

Le local jeunes

Voilà maintenant 10 mois que le local pour les jeunes est ouvert. Lucie, qui assure la coordination des temps d'activités périscolaires, et des ATSEM, est aussi en charge de la vie et de l'animation de ce local fait pour et par les jeunes de 12 à 16 ans. Sous sa conduite, la fréquentation a été en constante augmentation depuis la rentrée de septembre 2016, pour atteindre une trentaine d'adolescents. L'influence la plus importante a lieu de 16h à 17h, pour diminuer sensiblement entre 17h et 18h. Le local est ouvert à tous, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine pendant les périodes scolaires. Ce sont principalement des collégiens qui se retrouvent à la maison des associations. Chacun doit s'inscrire pour participer à ce local, puis chacun est libre de venir ou repartir à sa guise. Les jeunes font alors des jeux en commun, peuvent travailler leurs devoirs, ou discuter simplement ensemble.

Depuis fin 2015 et début 2016, un travail important a été réalisé avec la mjc, en la présence de sa présidente Charlotte et sa directrice Lydie, pour réfléchir sur les objectifs à partager avec cette association, qui a été à l'initiative de ce local il y a quelques années. La discussion est toujours en cours, et devrait déboucher sur une convention qui fixera les objectifs de ce partenariat.

Au-delà d'un simple accueil des jeunes après l'école, ce local doit être un lieu où l'on devient acteur de ses projets, pour mieux s'impliquer dans son environnement et comprendre le monde dans lequel chacun vit.



Pour vous s'inscrire, vous pouvez contacter Lucie, au 06.77.04.80.87 ou 04.50.34.24.03, ou jeunesse.mairie.taninges@orange.fr

Le local est aussi ouvert pendant les vacances scolaires, et Lucie propose diverses activités associant détente, culture et découverte. C'est ainsi que lors des précédentes vacances, les jeunes ont pu découvrir par exemple le fonctionnement d'une radio sur Seynod, en participant à la création d'une émission, aller se détendre un après-midi au cinéma, faire un tour à pied en montagne, découvrir l'équitation ou participer à un jeu de piste dans les rues de Taninges.

Nous profitons de cet article pour remercier le collège, qui diffuse régulièrement à l'ensemble des collégiens et leurs parents les informations concernant les activités du local.



Le ski club alpin de Taninges Praz de Lys

Le Ski Club Alpin de Taninges est l'une des plus anciennes associations de la Commune. Créé en 1930 alors dénommé « Club des Sports de Taninges » le club a, à cette époque, pour objectif initial de proposer des sorties découvertes à ses membres. Dès 1969 des cours sont dispensés aux jeunes, encadrés par des moniteurs du Comité Mt Blanc. Le CST poursuit son activité au fil des ans en se consacrant plus particulièrement à la pratique du ski alpin et du ski de fond. Avec la création d'un club nordique le SC Taninges devient un club dédié au ski alpin et aux disciplines associées : snowboard et free style.

Le club compte aujourd'hui plus de 300 adhérents (enfants, adultes) organisé en 3 sections : une section loisir, une section compétition, une section formation.

>> La section « Loisir »

Elle a pour objectif principal de permettre la découverte et la pratique du ski aux enfants de la Commune. Encadrés par des moniteurs de l'ESF, titulaires d'un brevet d'Etat, les enfants peuvent intégrer le ski club dès l'âge de 4 ans. Au cours de la saison 2015/2016 ce ne sont pas moins de 150 enfants qui ont pu bénéficier de cours « loisir ». Des cours sont dispensés le mercredi et/ou le samedi mais aussi durant les vacances de Noël. Le mercredi, le club se charge de monter les enfants à la station dans une navette qui leur est réservée, avec l'encadrement de bénévoles du comité. Ce système de navette permet de simplifier l'accès à la station notamment lorsque les parents travaillent.

Les cours du mercredi sont accessibles à partir de la 1^{ère} étoile. Ceux du samedi sont accessibles également pour les plus petits, à partir du niveau ourson.

Pour celles et ceux qui souhaitent découvrir d'autres glisses, des cours de snowboard et de free style sont également proposés. Cette année un cours multi-glisses a été créé, il permet aux jeunes de diversifier leurs pratiques sur l'ensemble de la saison tout en profitant de l'encadrement d'un moniteur. A noter que les parents peuvent également bénéficier de cours !! En effet depuis 2 ans maintenant des cours adultes sont proposés soit aux skieurs débutants, soit à ceux qui souhaitent se perfectionner. Les retours de nos « grands skieurs » sont plus que favorables. Alors, l'an prochain, parents, tentez l'expérience !!

Les sections « compétition » et « formation »

Le club compte à ce jour 57 compétiteurs répartis sur 5 groupes de la catégorie U10, au groupe formation.

>> La section compétition

Les jeunes qui le souhaitent peuvent dès la 2^{ème} ou la 3^{ème} étoile intégrer le pré-club pour ensuite se diriger vers la compétition. Chaque groupe poursuit des objectifs différenciés. Au fil des ans la pratique du ski se fait plus intense. Durant l'année de U10 (-10 ans) les enfants découvrent le ski tout terrain : sorties poudreuses, hors-piste dans la forêt et « test du courage » sur les bosses permettent à l'issue de ces 2 années à nos jeunes skieurs de dévaler tous types de pentes avec une aisance remarquable. A compter de la catégorie U12 et jusqu'à la catégorie U16 les séances d'entraînement sont plus ciblées sur l'apprentissage des tracés : slalom géant, slalom spécial, puis Super G. Les années U14, U16 sont les années charnières en terme de progression avec successivement des compétitions de niveau local, puis départemental voir national. Cette année 3 jeunes de la catégorie U16 (Edgar Thomas, Tanguy Pery et Jeanne Vincent) ont participé aux championnats de France où ils ont pu se confronter aux meilleurs skieurs nationaux. A l'issue de la catégorie U16 certains pourront poursuivre en direction du Haut Niveau, d'autres poursuivront leur activité avec en ligne de mire le diplôme de moniteur.

>> La section formation

Le club poursuit son accompagnement durant les 1^{ères} années de la formation. C'est un engagement fort du club qui aspire à aider ses jeunes skieurs à valoriser toutes ces années passées au sein du club pour décrocher en fin de cursus les diplômes leur permettant de travailler en station, que ce soit comme pisteur ou moniteur. A ce jour 7 jeunes sont engagés dans la formation du monitorat de ski. Nous souhaitons vivement qu'ils parviennent à franchir toutes les étapes de ce long parcours et qu'ils puissent rejoindre dans quelques années en tant que collègues leurs anciens moniteurs et venir à leur tour enseigner pour le club !! C'est pour le club une grande fierté que de voir d'anciens jeunes licenciés devenir des partenaires de la station et s'investir à leur tour au sein de notre structure.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions le club, comme toutes associations est constamment en quête de ressources. Les subventions obtenues auprès de la Commune de Taninges, de Mme Dion (2015/2016), les financements de nos partenaires principaux : La banque populaire, Super U à Taninges, le Restaurant Jean de la Pipe, Euros vacances et le magasin Jean Pierre Sport au Praz de Lys, mais aussi le soutien de nombreux artisans et commerçants de la Commune et de la vallée nous permettent de mettre en place ces actions.

Le Comité s'active également dans la recherche de ressources propres et organise plusieurs manifestations tout au long de l'année :

- 📌 le vide grenier : chaque année au mois de juin sur les quais au bord du Foron (cette année le 12 juin),
- 📌 la bourse aux skis qui permet à l'amorce de la saison de s'équiper entièrement et à des conditions financières très intéressantes. C'est aussi l'occasion de troquer son ancien matériel,
- 📌 la vente de soupe et de vin chaud sur le marché du Praz de Lys durant les vacances de février,
- 📌 la vente d'articles promotionnels avec cette année des bonnets à l'effigie du club vendus au profit de l'association par les membres et chez nos partenaires,
- 📌 sans oublier notre traditionnelle course du club, qui vient clôturer la saison dans une ambiance conviviale et festive.

Toutes ces actions ne pourraient se réaliser sans la participation active de tous les membres du comité. Nous sommes aujourd'hui 17 membres qui œuvrons pour le plaisir de voir les jeunes skieurs faire leurs 1^{ères} glissades sur Chevally, ou les plus grands briller lors de compétitions et conserver le plaisir et l'envie jusqu'à en faire leur métier. Notre motivation et notre envie de participer à la dynamique du club et au-delà à celle de la Commune et de la station sont encouragées par les aides directes et indirectes que l'on peut recevoir de la Mairie, de tous nos partenaires mais aussi par l'investissement et le soutien des parents.

Nous tenons également à remercier tout particulièrement la station et tous ses personnels pour la mise à disposition du stade, le damage de la piste d'entraînement, les ouvertures anticipées des téléskis pour les courses, la mise à disposition des garages pour la course du club, etc... Sans ce partenariat entre nos deux structures il nous serait difficile de fonctionner.

Encore un grand merci à tous, un grand bravo aux enfants pour leur assiduité tout au long de l'hiver.

Le ski club Alpin Taninges Praz de Lys sera présent au forum des associations le 3 septembre 2016.

Pour tout renseignement, contacter
Emmanuelle DEFFAYET
email : foue.manu@sfr.fr
Infos sur le site internet
<https://skiclubtaninges.wordpress.com>

Le tir à l'arc à Taninges



Le club des Archers Jacquemard a été créé en 2000 par un groupe d'archers qui s'entraînaient auparavant à Samoëns. Il a vu petit à petit ses membres historiques laisser la place à de nouveaux archers et j'ai aujourd'hui le plaisir d'être entouré par quelques membres motivés que je remercie chaleureusement.

Le tir à l'arc peut sembler être une discipline confidentielle, mais la Fédération Française de Tir à l'Arc, à laquelle nous sommes rattachés, dénombre plus de 73000 licenciés, sans parler des autres fédérations, comme la Fédération Française de Tir Libre qui est plus tournée vers le tir en parcours.

Il existe de nombreuses disciplines de tir à l'arc, notamment le tir sur cible anglaise ou le tir en parcours (nature, 3D et campagne). Nos structures nous permettent de pratiquer le tir sur cible anglaise : nous organisons les séances d'initiation dans une salle de l'ancienne usine Bohly où nous pouvons tirer jusqu'à 15 mètres.

Pour les archers qui possèdent leur équipement, nous disposons d'un terrain extérieur équipé de buttes de tir disposées entre 15 et 90 mètres.



Nous bénéficions aussi d'un créneau hebdomadaire dans le gymnase pendant la période d'hiver où nous pouvons nous entraîner jusqu'à 30 mètres.

À partir des vacances de Pâques, nous nous entraînons principalement sur le terrain extérieur et les archers at-



tendaient avec impatience la couverture du pas de tir afin de ne pas être trop dépendants des conditions climatiques. C'est dorénavant chose faite (merci à la mairie) et nous pouvons maintenant nous entraîner même lorsque les conditions météo ne sont pas idéales. En cas de trop mauvais temps, nous nous replions à la «salle Bohly», mais comme nous y sommes limités en distance (lors des compétitions en salle, nous tirons à 18 mètres), nous considérons cette salle comme une solution de dernier recours.

Notre club est avant tout un club de loisir. Le taux de renouvellement est plutôt important, mais nous gardons au fil des ans un nombre constant de licenciés et nous devons même limiter le nombre de nouveaux inscrits du fait de la capacité d'accueil de la salle d'initiation. Les nouveaux archers apprécient de découvrir notre discipline sans avoir à investir dans du matériel car nous mettons des équipements d'initiation à la disposition des archers. Toutefois celles et ceux qui aiment vraiment pratiquer notre sport nous demandent rapidement des conseils pour acquérir du matériel adapté, ce qui leur permet de profiter pleinement des structures à notre disposition (le terrain extérieur est en libre accès pour les licenciés qui possèdent leur matériel et qui sont autonomes pour l'utiliser dans le respect des règles de sécurité). Quelques-uns se prennent même au jeu et choisissent de participer à quelques compétitions qui se déroulent dans la région : cette année, deux de nos archers ont été sélectionnés pour participer au championnat départemental.

Pour celles et ceux qui souhaitent s'initier au tir à l'arc en cours d'année, la FFTA propose une licence découverte pour les nouveaux archers à partir du 1^{er} mars : les archers qui n'ont pas leur matériel ne pourront tirer qu'à la salle Bohly (où nous stockons les arcs d'initiation), lors des séances du lundi soir, mais cela peut déjà leur montrer l'intérêt de pratiquer ce sport.

Thierry Bonnet
Président des Archers Jacquemard



Comment s'est passé l'hiver au Praz de Lys ?

Celui-ci a été particulièrement difficile. La neige s'est fait attendre en début de saison, le mois de Janvier a été marqué par les éboulements sur la route d'accès au Praz de Lys, et les conditions météo ont été défavorables durant les vacances de février.

Le manque de neige du début de saison, connu depuis les 3 dernières années, était d'autant plus marqué cette année. La 2^{ème} semaine des vacances de Noël, qui est celle dont le taux de remplissage est le plus élevé, n'a pu se faire. En effet le chiffre d'affaires des remontées mécaniques après ces 2 semaines enregistrait une baisse de 31% par rapport à l'année dernière.

Heureusement, la clientèle présente sur la station était plutôt satisfaite des efforts réalisés par les acteurs économiques du Praz de Lys. Ceux-ci ont déployé d'importants moyens pour leur garantir des activités et notamment le ski sur le secteur débutant de Chevaly et Jora. Mais également permettre l'accès aux télésièges ouverts sur le secteur de Sommand avec la mise en place d'un service de navettes pour les acheminer du centre du Praz de Lys jusqu'au Col de La Ramaz. Enfin les commerçants et toute l'équipe de l'Office de tourisme ont rivalisé d'imagination pour proposer des animations aux vacanciers. En somme le soleil très généreux et l'immense effort de tous ont permis aux personnes présentes de passer de très bonnes vacances.

La neige est arrivée début janvier et le domaine a pu ouvrir progressivement. La clientèle de proximité à profiter de

quelques beaux week-ends durant le mois de janvier, ce qui a permis de récupérer le retard du début de saison et de n'avoir qu'une baisse de -5.5% du CA avant les vacances de février.

La fréquentation durant les vacances de février est en baisse par rapport à l'année précédente du fait notamment d'une mauvaise météo. Sur les 4 semaines de vacances de février, il a été comptabilisé 10 journées seulement sans précipitations. Le retard est alors de 6% à l'issue des 4 semaines de congés par rapport à l'année précédente.

Les conditions de ski de début mars étaient dignes d'un mois de janvier. Quelques beaux week-ends et un week-end de Pâques fin mars ont permis une belle progression du CA.

Le nouveau calendrier scolaire avec des vacances de Pâques avancées début avril a fondé beaucoup d'espoir pour un développement du ski de printemps. Les touristes n'ont pas répondu favorablement cette année. Cependant nous ne baissons pas les bras et espérons attirer de nouveau une clientèle très présente il y a encore quelques années à cette époque.

La station a fermé le 22 avril avec une progression du CA de +4 % par rapport à l'année dernière. Ce qui finalement est un bon résultat.

Rendez-vous en décembre prochain, avec les premières productions de neige de culture alimentées par la retenue collinaire du col de la Ramaz ...

Evénements

Voici la liste des principales animations qui vous ont été ou vous seront proposées sur le territoire Taninges, Mieussy, Praz de Lys et Sommand... Vous retrouverez toutes les autres animations hebdomadaires sur le site prazdelys-sommand.com ou directement dans les 4 offices de tourisme. L'évènement marquant étant bien sûr le passage du tour de France le samedi 23 juillet soit la veille de l'arrivée sur les Champs Elysées. Cette belle manifestation est l'occasion de faire parler de notre territoire et de notre station..

- Fin juin :** Fête de la Montagne Mieussy / Taninges
- 2 et 3 juillet 2016 :** Origin'Ailes, festival de parapente-Mieussy
- 10 juillet 2016 :** Festivités pour l'étape du Tour - Praz de Lys Sommand, Taninges Mieussy
- 14 et 15 juillet 2016 :** Fête Nationale - Taninges Praz de Lys (Mieussy) - Académie d'été de l'Opéra Studio de Genève
- 23 juillet 2016 :** Festivités pour le passage du Tour de France - Praz de Lys Sommand, Taninges Mieussy
- 16 et 17 juillet 2016 :** Rassemblement de Tourisme Equestre - Praz de Lys Sommand
- 30 juillet 2016 :** Opération cyclo Adopte 1 col - Praz de Lys Sommand
- 31 juillet 2016 :** Montée des Pavés - Taninges Praz de Lys/ Label National

- 7 août 2016 :** La Jacquemarde - Taninges Praz de Lys Sommand
- 18 au 20 août 2016 :** Festigrat's, festival de musique - Praz de Lys Sommand, Taninges Mieussy
- 17 au 18 septembre 2016 :** Journées du Patrimoine - Taninges & Mieussy
- 15 au 16 octobre 2016 :** Foire d'automne à Mieussy
- 17 décembre 2016 :** Fest'Hiv - Praz de Lys Sommand
- 24 décembre 2016 :** Festivités de Noël dans les villages - Sommand, Praz de Lys et Taninges
- 31 décembre 2016 :** Festivités du Nouvel An - Praz de Lys Sommand

Et n'oubliez pas tous les jeudis de Juillet et Août, sur le plateau du Praz de Lys, après-midi consacrée aux enfants avec structures gonflables et Bambins des bois, animation gratuite.

Habiter Mieux avec l'Anah

Une aide financière pour améliorer votre logement et réduire vos consommations d'énergie

Vous êtes propriétaire de votre logement ? Vous l'occupez à titre de résidence principale ? Votre logement a plus de 15 ans ? Vous disposez de ressources inférieures aux plafonds suivants :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources (revenu fiscal de référence - avis d'imposition 2014)
1	14 308 €
2	20 925 €
3	25 166 €
4	29 400 €
5	33 652 €
par personne supplémentaire	4 241 €

Vos factures d'énergie sont trop élevées ? Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique de votre logement ? Vous cherchez des solutions simples et efficaces ?

Le programme « Habiter Mieux » vous apporte une aide financière et un accompagnement personnalisé pour vous permettre, sous certaines conditions, de réaliser des travaux de rénovation thermique et de vous chauffer ainsi en réduisant le montant de vos factures.

- Vous pouvez bénéficier :**
- d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qui représente 50 % du coût HT des travaux plafonné à 20 000 € ;
 - d'une prime complémentaire au titre du programme « Habiter Mieux » d'un montant de 10 % du coût HT des travaux plafonné à 2 000 € ;
 - d'une aide supplémentaire des collectivités ;
 - d'un accompagnement personnalisé pour vous aider à identifier les travaux les plus efficaces et à monter votre dossier de demande de subvention.



Pour plus d'information, vous pouvez contacter la délégation locale de l'Anah de la Haute-Savoie au 04 50 33 79 60 ou 04 50 33 79 61 ddt-anah@haute-savoie.gouv.fr

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le DICRIM est un document réalisé par la commune qui a pour objectif d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre, les moyens d'alerte en cas de risque. Il indique aussi les consignes de sécurité individuelles à respecter. Ce document comprend, entre autres, la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, les événements et accidents significatifs survenus dans la commune, ou bien encore les mesures du Plan Communal de Sauvegarde. Ce document vous informe donc sur les risques auxquels votre commune est exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes à adopter en cas de catastrophe majeure. Il est essentiel d'être vigilant, de se tenir informé et d'adapter vos activités car la sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa propre sécurité.

Les événements catastrophiques comme la tempête de 1999, l'accident d'AZF à Toulouse en 2001 ou encore la canicule en 2003 ont incité le législateur à renforcer

le droit à l'information du public et l'obligation pour les communes soumises à un risque de mettre en place une organisation particulière en cas de crise qu'on appelle Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce PCS recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations. Il vise notamment à définir les modalités d'alerte, d'information et de soutien des populations au regard des risques encourus. Le PCS recense par exemple les capacités d'hébergement de la commune, ou encore précise les modalités de coordination avec les autorités supérieures. Cette organisation préalable permet à la municipalité de se préparer afin de mieux gérer d'éventuels sinistres. En cas de crise, un poste de commandement de crise (PC crise) est ouvert en mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et pour répondre aux attentes des citoyens.

Ce document est en cours de finalisation et vous sera distribué pour cette fin d'année.



Vie sociale

Le Noël de nos aînés



Cette année au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), nous avons décidé avec l'aide de Manon Bac-David (service de l'urbanisme) d'opter pour des colis confectionnés par l'épicerie fine «Zinc et Saveurs» à Cluses.

Ces colis ont été particulièrement appréciés par les bénéficiaires notamment en raison du changement qu'ils apportaient par rapport aux années précédentes. De plus, sans augmentation notable du budget, la gestion a été grandement facilitée (un seul fournisseur, emballages soignés, moins de manipulation).

C'est sans doute une solution que nous retiendrons pour les prochaines années.

Rappelons que les personnes concernées vivant seules sont âgées d'au moins 75 ans et que dans le cas des couples, l'un des conjoints doit avoir atteint 80 ans. Les membres du CCAS ainsi que les élus se sont chargés de la distribution à domicile, l'occasion d'une rencontre, d'un moment de convivialité toujours apprécié. Quelques erreurs s'étaient cependant glissées dans les tableaux de répartition de la distribution ce qui a entraîné certains retards. Nous nous excusons auprès des

personnes concernées et nous engageons à remédier à ces problèmes pour éviter tout incident l'an prochain.

Autre changement pour ces fêtes de fin d'année, nous avons décidé en consultation avec le personnel de l'EHPAD Grange d'organiser le goûter festif courant janvier (en l'occurrence le samedi 16 janvier) de façon à étaler dans le temps les réjouissances de fin d'année dispensées aux pensionnaires. Ce fut donc l'occasion de redonner du baume au cœur à nos anciens peu après la période des fêtes.

Nous étions nombreux à participer à cet événement (Marise Farez, Yollande Manier, Denise Presset, Bruno Rippert, François Carillo, Gilles Péguet, Jean-Marc Lehodey) pour servir de délicieux «framboisiers» et autres «forêts noires» confectionnés par la boulangerie-pâtisserie Bayard arrosés par de la Clairette de Die ou du jus de fruits.

La musique était assurée par un couple d'artistes - accordéoniste et chanteuse - à la grande joie des pensionnaires qui pour certains, n'hésitèrent pas à se lancer sur la piste pour danser sur les rythmes ayant accompagné leur vie.

Les étrennes n'ont pas été oubliées; un ballotin de chocolat fut offert à chaque résident et un cadeau collectif (un lecteur DVD blue ray) complètera le vidéo-projecteur installé l'an dernier.

Nous tenons enfin à féliciter le personnel ainsi que la directrice pour leur participation, leur aide et leur implication dans cette fête.



Santé

Un don pour la vie

L'association France ADOT 74, qui milite POUR le DON d'organes et tissus humain depuis 1985 en Haute-Savoie, est née sous l'impulsion de Mr Serge Baour pour faire se développer le nombre de porteurs de carte (gratuite) de donneurs « potentiels » dans le département. Une nouvelle équipe est arrivée en 2010, et sous la présidence de Didier Boyer, s'active de plus belle par de multiples actions auprès des publics les plus divers, scolaires, élèves infirmier(e)s, communes, grand public par des stands sur des manifestations sportives, comme ANNECY COURT, mais aussi dans des grands magasins. Elle essaye de travailler en commun avec des associations du secteur de la santé, mais aussi avec les équipes de coordinations dans les hôpitaux, elle recherche les contacts avec les services d'urgence, les pompiers, les médecins, pharmaciens, et les donneurs de sang. Mais aussi avec les entreprises et leurs C.E (Comités d'entreprises). Elle cherche, comme beaucoup d'associations, des volontaires bénévoles sur tout le département, afin de pouvoir créer une véritable

chaîne de solidarité. Un certain nombre de cantons, de secteurs, ne sont encore pas pourvus de « relais », si cela vous dit, merci de nous contacter.

Être à l'écoute, être le relais des personnes en attente de greffe, essayer d'apporter son aide morale et solidaire, cela est sa mission de tous les jours. Pour ce faire, une petite équipe d'une quinzaine de personnes se dévoue pour répondre à votre attente de renseignements sur ce qu'est le DON d'organes, pourquoi il faut, avant d'accepter de recevoir, savoir accepter de DONNER, même s'il est parfois difficile de faire ce choix... MERCI pour celles et ceux qui attendent.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS TOUS.

Nous cherchons des correspondants dans certains cantons du département, contactez-nous pour nous rejoindre. MERCI.

Pour contacter l'association
Siège social : 8 rue de la Jonchère
74600 SEYNOD
par tél. 07 71 00 27 14 - 09 77 39 80 70
par mail : franceadot74@orange
www.france-adot.org



Les Défibrillateurs Cardiaques

Le décret n° 2007-705 du 04 mai 2007 permet à toute personne d'utiliser les Défibrillateurs Externes Automatiques (DEA).

À quoi servent ces défibrillateurs ?

À la suite de certaines conditions d'effort, de maladies, de différents facteurs biologiques ou d'accidents, les signaux électriques pilotant le cœur peuvent se dérégler et commander des mouvements désordonnés et très rapides : c'est la fibrillation. Dans ces circonstances, le cœur n'assure plus sa fonction de pompage et les cellules de l'organisme sont détériorées par l'absence d'oxygène. Des dommages irréversibles et la mort peuvent alors survenir très rapidement. Cette fibrillation peut être corrigée à l'aide d'un DAE, qui analyse le rythme cardiaque de la victime, avant de lui administrer, si nécessaire, un choc électrique.

Les chances de survie sont considérablement augmentées lorsque la défibrillation est effectuée dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque. C'est la raison pour laquelle les défibrillateurs sont mis à disposition de tous, dans les lieux publics et dans de nombreuses entreprises.

Quand doit-on utiliser un défibrillateur ?

Lorsque la victime est inconsciente et ne respire pas. La toute première étape sera de prévenir les secours (15 ou 18). Si un DEA est à proximité, utilisez-le. Sinon, commencer la réanimation en alternant 30 compressions thoraciques et 2 insufflations jusqu'à l'arrivée des secours ou la reprise d'une respiration normale.

Comment faire fonctionner un défibrillateur ?

En ouvrant le boîtier, vous trouverez des électrodes que l'on place sur le torse dénudé de la victime permettant dans un premier temps à l'appareil d'effectuer une analyse de la situation cardiaque. En fonction du résultat de ce test, le défibrillateur détermine la marche à suivre et l'indique au secouriste par un message vocal, des témoins lumineux et/ou un écran d'affichage. Par exemple, l'appareil peut indiquer de délivrer un choc (dont il calcule automatiquement les caractéristiques électriques) ou de commencer une réanimation cardio-pulmonaire. Vous retrouverez plus d'information sur le site internet suivant : <http://www.croix-rouge.fr/je-me-forme/particuliers/les-6-gestes-de-base>.

Où trouver un DEA à Taninges ?

Vous trouverez un défibrillateur à l'extérieur du gymnase et au camping municipal. Super U et la pharmacie Braise sont également équipés d'un défibrillateur.

Se former pour sauver des vies

Bien que l'utilisation d'un DEA ne nécessite pas d'apprentissage obligatoire, la formation aux gestes de premiers secours reste conseillée pour chacun. La formation IPS (Initiation aux Premiers Secours, 2h de formation) ou PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1, 7h de formation diplômante) sont accessibles à tous, dès l'âge de 8 ans. Retrouvez la liste des organismes de formation sur le site <http://www.haute-savoie.gouv.fr/actualites/actualites-2016/sensibilisation-des-francais-aux-gestes-qui-sauvent>.

Femmes et hommes au service de la commune

Interview

Samantha Kuz, agent technique des espaces verts et de la voirie.

Peux-tu nous dire quelques mots sur toi, sur ton parcours ?

J'ai 37 ans, 2 enfants et j'habite à Marignier. Je travaille à Taninges depuis 2013 à temps plein. Je suis titulaire à ce poste depuis le début de l'année 2016.⁵

Quel a été ton parcours avant d'arriver à ce poste ?

J'ai orienté mes études autour de ma passion : la filière équine. J'ai tout d'abord passé un Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) Équitation à Voiron (Isère) en choisissant l'option Équine. Puis un Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'entreprise Option Équine à Roanne (Loire). Durant cette période de formation, j'ai pu faire plusieurs stages en entreprise et consolider mes savoirs et savoir-faire dans ce milieu.

De l'année 2000 à 2006, j'ai travaillé à la mairie de Meylan (Isère). J'ai occupé différents postes dont des remplacements en tant qu'agent polyvalent en crèche.

Je suis arrivée en Haute-Savoie il y a 10 ans, en 2006. J'ai été embauchée en tant que responsable d'équipe dans une entreprise privée d'espaces verts.

Puis je me suis lancée seule en devenant auto-entrepreneur à domicile pour l'entretien des espaces verts de mes clients.

L'entretien des espaces verts nécessite de maîtriser la conduite de divers engins : remorque, citerne, machine de tonte... J'ai donc passé le Permis E (pour tracter les remorques) et le CACES pour la conduite de tracteur et de petits engins de chantier mobiles.

J'ai ensuite eu envie de mieux connaître et de travailler autour du fleurissement. C'est la raison pour laquelle j'ai rejoint l'équipe des espaces verts de Taninges.

En quoi consiste ton métier ?

En été, je dois assurer :

- ❑ le fleurissement de la commune et la réalisation de massifs et de jardinières. Il faut préparer les sols, concevoir les massifs, semer, planter, arroser et entretenir les plantes et les fleurs.
- ❑ Les tontes et le débroussaillage (camping, espaces verts autour du gymnase, parcs...)
- ❑ La taille des haies et des arbustes autour des écoles ou du collège par exemple.
- ❑ Différents petits travaux

En hiver, mes missions sont donc très différentes. Je m'occupe :

- ❑ Du déneigement et du salage (trottoirs, passages piétons...) afin que les passants puissent circuler en sécurité dans la commune notamment pour les personnes âgées, les enfants
- ❑ De l'entretien et de la réparation des machines
- ❑ De l'entretien du matériel et des jardinières

À Taninges, nous travaillons en équipe. Nous sommes 3 : un chef d'équipe, un collègue à mi-temps et moi. En été, des saisonniers nous rejoignent. Il faut donc les former

avant l'été, tout comme les apprentis qui alternent période de formation à l'école et période de formation dans notre service.

Quelles sont les difficultés de ton métier ?

C'est un métier physique qui peut entraîner des douleurs au niveau des articulations, du dos, des genoux... Nous manipulons régulièrement des outils et des machines lourdes qui nécessitent une bonne forme physique. Pour le fleurissement, nous sommes souvent à genoux ou dans des positions inconfortables.

Les conditions climatiques peuvent parfois être difficiles à supporter. L'été, la chaleur est très contraignante. Nos horaires sont donc modifiés pour réduire notre temps d'exposition au soleil.

Qu'est ce qui te motive dans ce poste ?

J'aime beaucoup mon métier. C'est tout d'abord le plaisir de travailler en extérieur, avec la nature. J'apprécie également le contact avec les personnes âgées qui nous remercient et nous font part de leurs satisfactions lorsque nous les croisons. Taninges est une petite ville où il est agréable de travailler. J'aime aussi la polyvalence de mon métier car je ne fais pas tous les jours la même chose. Enfin, Taninges a reçu l'année dernière sa première « fleur » des villages fleuris et c'est pour moi une reconnaissance importante de notre travail.

Pour terminer, que pourrais-tu conseiller aux jeunes qui souhaiteraient orienter leurs études dans les espaces verts ?

Tout d'abord, il faut aimer travailler à l'extérieur, quel que soit le temps. Il faut être également habile de ses mains et très polyvalent. C'est un métier physique et il ne faut pas avoir peur de mettre les mains dans la terre ! Mais si vous avez besoin de vous dépenser, que vous souhaitez être au contact de la nature et que vous ne voulez pas d'un métier monotone, alors n'hésitez pas, cette voie professionnelle est faite pour vous.

Merci Samantha.

Mouvement du personnel communal



COSTANTIELLO Michaël

44 ans résidant à TANINGES depuis toujours. A travaillé en restauration et pendant 20 ans dans le milieu du décolletage. Engagé dans diverses associa-

tions sportives au sein de la commune, avant de rejoindre la mairie le 1^{er} juin 2016 pour un nouveau challenge en tant que régisseur du gymnase.

Interview

Julien Mulatier, 36 ans, marié et papa d'une petite fille de 3 ans.



Julien a fait des études de Philosophie puis un Master de Muséologie et Nouveaux Médias à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Il est employé communal, Adjoint du patrimoine, et mis à disposition de l'association ARCADE (30h/semaine) et du Carillon de Taninges (5h/semaine) depuis un peu plus de 10 ans.

En quelques mots comment définis-tu ton travail ?

Avec mes collègues, Brigitte et Claire, je contribue à l'animation et à la gestion de lieux culturels à Taninges. Tout d'abord, l'Espace Jacquem'Arts, salle d'exposition artistique créée par l'association ARCADE en 1998 dans le vieux bourg. Elle accueille divers artistes régionaux, débutants ou confirmés. Les expositions de peinture, sculpture, photographie se succèdent tout au long de l'année. Puis la Maison du Patrimoine, située rue des Arcades qui a ouvert ses portes à l'été 2014, espace culturel imaginé et géré par l'association ARCADE, réalisé grâce au soutien de la municipalité. Il s'agit d'un lieu dédié au patrimoine et aux savoir-faire jacquemards et savoyards. A partir de photos, de films, d'une maquette, d'un caisson sensoriel mais aussi d'outils, d'objets anciens et de témoignages, l'exposition lève le voile sur la vie à Taninges d'hier à aujourd'hui. Divers thèmes sont abordés, les salaisons, l'agropastoralisme, la fabrication de vêtements de protection, les métiers du bois, le métier de taillandier et l'évocation de nombreux artifices hydrauliques, établis le long des cours d'eau, mais aussi la vie sociale... Enfin, j'apporte également un peu de mon temps à l'association locale qui anime le carillon de Taninges, instrument créé en 1939 par l'abbé Basthard Bogain. Doté depuis 2005 de 40 cloches, ce qui le classe premier du département, il a la particularité d'être un des seuls en Europe à disposer d'une petite salle de concert qui permet au public de voir le carillonneur jouer.

J'ai également d'autres missions tel que : l'accueil du public, de la communication, du rédactionnel, l'organi-

sation d'animations culturelles, d'expositions, de conférences ; la collecte, conservation et mise en valeur de témoignages, de documents historiques, patrimoniaux, ethnographiques et pour finir je participe à la vie des associations et du réseau : assemblées générales, conseils d'administration, réunions de bureau, rencontre des partenaires, recherche de sponsors...

Je travaille au siège de l'association ARCADE, à l'Espace Jacquem'Arts.

Qu'est ce que tu aimes dans ton métier ?

Ce qui m'anime particulièrement, ce sont toutes les rencontres que l'on peut faire au cours de nos recherches. Par-delà le patrimoine et l'histoire, nous avons besoin des témoins, des hommes et des femmes qui partagent une part de vie, des fragments de mémoire, dont nous nous efforçons d'être « les passeurs ».

Ton meilleur souvenir ?

La réalisation collective du livre « Taninges ils ont pris le Maquis », faite de découvertes, de rencontres et d'échanges. J'ai été particulièrement touché par l'histoire du jeune Joseph BAUD, mort en déportation, dont nous avons pu retracer le parcours grâce aux archives précieusement conservées par ses sœurs. Et puis, après avoir recueilli son témoignage durant un peu plus d'un an, je dois bien avouer que je me suis fait un nouveau copain, Paul Gerdil, 92 ans si l'on en croit ses papiers mais qui a l'énergie et la volonté de ses 20 ans, celles qui lui valurent de prendre part aux combats de la libération de la Haute-Savoie, puis de la Savoie. Un homme valeureux, humble et droit qui, dans son récit des événements, a eu le souci de ne jamais se mettre en avant plus que de mesure.

C'est l'occasion pour moi de remercier tous les jacquemards de la confiance qu'ils nous accordent en nous confiant leurs documents et témoignages. Sans eux, nous ne pourrions poursuivre ce travail, ce devoir de mémoire.

Mouvement du personnel communal



Lucy PICHAUD

25 ans. Arrivée en Mairie de Taninges au poste de responsable de l'urbanisme et de l'action sociale au 14 mars 2016. Diplômée d'un Master II en Urbanisme à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble et d'une licence de Géographie et Environnement. Elle a développé ses compétences auprès de structures variées : collectivité Grenoble Alpes Métropole, bureaux d'études opérationnel et réglementaire. Elle remplace Manon Bac-David, repartie dans l'agglomération Chambérienne.

La page des groupes du conseil municipal

Ensemble pour Taninges

Depuis trois ans maintenant, nous alertons sur les risques liés à la délégalisation du service de l'eau et de l'assainissement à une entreprise privée. La mairie de Taninges a préféré travailler seule plutôt que d'envisager les solutions communes que nous pouvions mettre en place avec Mieussy, Châtillon et la station d'épuration de Morillon, des solutions techniquement réalistes et surtout beaucoup moins coûteuses. Taninges aura "sa" station d'épuration gérée par le privé : belle victoire ! De nombreuses communes empruntent une direction opposée et reprennent le contrôle de ce service essentiel qu'est l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Tout le monde peut maintenant voir, sur sa facture d'eau, les conséquences concrètes des choix réalisés. Le tarif moyen de l'eau en Haute-Savoie s'établit autour de 4 euros, deux fois moins qu'à Taninges. A Taninges, le m³ d'eau coûtait 5,1 euros TTC en 2015, il est passé à 8,03 euros TTC dès avril 2016, soit une augmentation de +57%. En 2014 nous alertions : « *pour une famille consommant 120 m³ d'eau par an, la facture augmentera de 250 euros* ». Nous étions loin du compte ! Désormais, pour une consommation de 120 m³, il faut compter 360 euros de plus. Et pour les années 2017-2018 et suivantes ? On nous promet des augmentations qui se limiteront aux « *formules d'actualisation* ». A suivre...

Mais ce qui est fait est fait, parlons de l'avenir. « *Pourriez-vous, compte tenu de l'évolution du tarif de l'eau, mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal le point suivant : « vote d'une aide aux ménages pour l'achat de dispositifs d'économie d'eau* ». Nous avons en effet travaillé sur des solutions à la fois efficaces et peu coûteuses que nous voudrions exposer et faire voter au conseil municipal ». C'est en ces termes que nous avons demandé à M. Laurat, lors du conseil municipal du 26 mai 2016, que soient prises en compte nos propositions pour diminuer les effets de la forte augmentation du tarif de l'eau. A l'heure où nous écrivons ces lignes, cette proposition n'a pas été acceptée, ni même l'idée de pouvoir en débattre lors d'un conseil municipal. Pourtant, pour amortir l'effet de la hausse, on doit et on peut travailler à la diminution de notre consommation d'eau. Nous demandons que la mairie finance par des subventions l'achat groupé de dispositifs d'économies d'eau pour les habitants du village. C'est à la fois possible, réalisable rapidement et bénéfique pour nous tous.

Derrière la question de l'augmentation du tarif de l'eau, se pose plus généralement la question du coût des choix réalisés. Les comptes de Praz de Lys-Sommand sont dans une situation qui a elle aussi des conséquences im-

portantes sur chacun d'entre nous. Nous avions demandé, sans succès, que soit réalisé un état des comptes de la station et une prospective financière avant tout investissement majeur, et notamment avant la mise en chantier de la retenue colinaire. Finalement, un audit financier a été réalisé au printemps 2016 par KPMG. Et, comme dans le cas de l'eau, les conclusions sont plus inquiétantes encore que ce que nous annoncions, d'autant plus qu'elles ne tiennent pas compte des difficultés nouvelles liées au problème de la route... La valeur nette totale de l'ensemble des infrastructures du Praz de Lys et de Sommand (remontées mécaniques et bâtiments), n'excède pas 8 millions d'euros: les infrastructures sont vétustes ! Quant aux résultats d'exploitation, ils montrent un déficit structurel : la perte annuelle, s'établit ces dernières années autour de 700 000 euros. Les retombées positives de la station (emplois, activités commerciales, gains des hébergeurs) sont réelles, mais elles ont un coût élevé pour la collectivité. Quand la commune prend à sa charge les pertes, elle est contrainte de renoncer à des projets essentiels à la vie des jacquemards : le maire de Taninges a renoncé à la construction d'un nouveau restaurant scolaire, pourtant essentiel pour nos enfants et voulu par tous. Abandons de projets, mais pas seulement... Quand l'argent manque, il y a aussi la solution de l'augmentation des impôts ou du recours à l'emprunt (qui conduit à des augmentations d'impôts futures...). Le maire avait annoncé en 2015, en cas d'échec du « *pari* » que constituaient les dépenses faites pour la station, qu'un effort de « *pédagogie* » serait nécessaire auprès des contribuables. Nous sommes en 2016, mais la transparence et l'information tardent à venir : des sommes importantes sont allouées au renflouement de la station sans qu'à aucun moment la population ne soit consultée sur ces évolutions, sans qu'un réel débat ne s'établisse sur les options possibles et souhaitables pour l'avenir. Et si on inversait les priorités : une station de ski gérée par des opérateurs privés et un service de l'eau remis au service de l'intérêt public ? Nous sommes 5 dans un conseil municipal composé de 23 membres: nous ne pouvons décider, mais nous continuerons d'informer et de proposer. Au nom des 5 élus d'*Ensemble pour Taninges*, je vous renouvelle ici notre détermination à continuer notre travail au service de la commune.

Pour Ensemble pour Taninges : Sébastien Montessuit
ensemblepourtaninges@gmail.com
www.ensemblepourtaninges.net

Les simulations faites en 2009/2010, quand il s'est agi de choisir entre MOP et DSP, aboutissaient à un prix sensiblement identique pour l'une ou l'autre procédure, voir même légèrement supérieur pour la MOP suivant certaines simulations.

Il a été expliqué à toutes les réunions de quartier, tenues entre 2008 et 2015, que le prix de la redevance assainissement allait subir une importante augmentation quand la nouvelle station serait mise en fonctionnement. Et quasiment à chaque cérémonie des vœux du Maire, nous avons évoqué cette question et expliqué de quoi serait fait l'avenir.

Aujourd'hui, la facture que vous allez recevoir, ou que vous avez reçue, fait apparaître un coefficient juste supérieur à 2 pour l'évolution du montant de la redevance de l'assainissement. Ce qui situe la réalité, après travaux, dans la fourchette basse des prévisions avant travaux. Pour mémoire, cette augmentation aurait dû s'appliquer à partir du mois d'août 2014, date prévisionnelle de mise en eau de la STEP. Elle ne prend effet qu'à partir du mois d'avril 2016, en raison du retard dans la construction, dû à des facteurs extérieurs et non à la société Véolia (protection des espèces, étude de la digue EDF pour envisager les conséquences d'une éventuelle rupture). La facture globale, comprenant la surtaxe eau et la redevance assainissement, n'évolue que d'environ 50%.

Il est à noter que le prix de l'eau potable évolue peu, puisque la part communale reste inchangée et que le montant global passe de 1,76 € à 1,80 € pour 1 m³.

Sur ce sujet, comme sur d'autres, l'information délivrée aux citoyens de Taninges se doit d'être équilibrée et complète ; le discours ne doit ni être partiel, ni partial et encore moins destiné à égarer les jacquemards.

Recensement

Il concerne tous les jeunes français, filles ou garçons, à partir de 16 ans. Le recensement s'effectue à la mairie de Taninges, au service Accueil Etat-Civil.

Les documents à présenter sont :

- Titre d'identité en cours de validité
- Livret de famille des parents
- Justificatif de domicile récent des parents

La présence des parents n'est pas obligatoire. Le fait de se faire recenser est un acte de citoyenneté. Il permet la délivrance d'une attestation de recensement qui sera demandée lors des différents concours et examens (école, conduite accompagnée, permis de conduire...). Suite à cette démarche, le jeune sera convoqué dans un délai d'un an pour effectuer sa journée de défense et de citoyenneté. De même, s'il ne change pas d'adresse entre temps, le jeune sera automatiquement inscrit sur les listes électorales à ses 18 ans.

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans qui ont fait l'objet d'un recensement à 16 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin ;
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes) ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

Les inscriptions se font jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et seront effectives à compter du 1^{er} mars de l'année suivante.

Le service élections (accueil de la mairie) n'est pas averti des changements d'adresse au sein de la commune. Chaque changement d'adresse doit être signalé auprès de ce service.

Information travailleurs frontaliers

Vous avez la nationalité Française ou Suisse ou double nationalité, habitez TANINGES, et êtes travailleur dans le canton de Genève, Vous avez la nationalité Française ou Suisse, habitez TANINGES, et n'êtes plus travailleur dans le canton de Genève, Merci de vous présenter auprès de l'accueil de la mairie muni de votre carte de travail et d'une pièce d'identité, avant le 1^{er} septembre 2016.

Les informations enregistrées dans le fichier recensant les personnes domiciliées en Haute-Savoie et travaillant dans le canton de Genève sont réservées à l'usage exclusif du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux mairies concernées.

Infos pratiques

Marché hebdomadaire

Chaque jeudi, la commune propose un service de transport pour les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion et qui désirent se rendre au marché de Taninges.

Appeler l'accueil de la mairie au 04.50.34.20.22.

Pour tous les futurs électeurs, se munir :

- d'une pièce d'identité prouvant la nationalité française (passport ou carte nationale d'identité). Elle doit être récente, valide ou expirée depuis moins d'un an.

Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française, vous munir d'une pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité).

- d'un justificatif de domicile

S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois. S'il s'agit du domicile de vos parents, attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent + copie de sa pièce d'identité.

S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune.

Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans

Par courrier, vous devez envoyer les pièces précisées précédemment et le Cerfa n°12669*01 (téléchargeable sur internet)

Ramassage des Encombrants

Chaque premier lundi du mois, le service voirie se charge de ramasser vos encombrants qui ne peuvent être évacués par vos soins en déchetterie. **Un contact préalable doit être pris auprès du service Accueil de la Mairie (04.50.34.20.22)** afin de vous inscrire sur la liste.

Taninges Avenir

Le prix de l'eau

La construction d'une nouvelle station d'épuration était une obligation technique et réglementaire. L'ancienne, de 1971, étant devenue obsolète, en dépit des améliorations qui lui avaient été apportées.

Après avoir tenté de nous expliquer qu'on pouvait faire de la neige de culture sans retenue collinaire, M. Montessuit veut aujourd'hui nous persuader qu'on peut faire un investissement de près de 7 millions d'euros (coût de la station d'épuration et des réseaux), sans avoir à le payer !

M. Montessuit et deux de ses colistiers étaient présents au Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2016. Ils n'ont posé aucune question lorsqu'ont été débattus les tarifs 2016 de l'eau et de l'assainissement. M. Montessuit lui-même n'a réclamé aucune explication, alors que les chiffres étaient affichés sur grand écran, expliqués et commentés par le Maire et le Directeur Général des Services. La méthode qui consiste à ne rien dire, ou presque, en Conseil Municipal, et ensuite arroser le web de vérités partielles n'est pas convenable. Nous avons déjà, à de très nombreuses reprises, eu à constater et regretter ce comportement.

Oui, le tarif de la redevance assainissement augmente en 2016. Forcément, puisqu'il faut aujourd'hui amortir la station d'épuration (STEP) et ses réseaux annexes, qui viennent d'entrer en fonctionnement et dont il faut bien financer le coût de 7 millions d'euros. Comment pourrait-il en être autrement ? Toutes les projections faites avant l'engagement du projet, que la construction soit réalisée directement par la commune (par Maîtrise d'Ouvrage Publique, MOP) ou par un concessionnaire (en Délégation de Service Public, DSP), montraient que le prix du m³ d'eau pour la part assainissement, allait être multiplié par un facteur compris entre 2 et 3.

Infos pratiques

Bibliothèque

Horaires période scolaire :

- Mardi et vendredi : 16h30 à 18h30
- Mercredi : 10h à 12h et 15h à 18h
- Jeudi et samedi : 10h à 11h30

Horaires vacances :

- Mardi et vendredi : 16h30 à 18h30
- Jeudi : 10h à 11h30

Bibliothèque tout public (enfants de > 6 mois à adultes) prêt gratuit de 6 livres maxi et 6 CD audio pour tout adhérent MJC. 2 ordinateurs, internet, CD-Rom pour petits et grands, scanner, imprimante, relieuse et plastifieuse sont à disposition. Réservation conseillée auprès de la bibliothèque.

Bibliothécaire : Nathalie Moëgne

TELEPHONE : 04-50-34-36-25

COURRIEL : bibtaninges@orange.fr

Cinébus

Cinéma itinérant des Pays de Savoie, classé Art et Essai, présente des films récents de qualité

- Séances : chaque lundi et jeudi à 20h30
- Séances enfants : un lundi par mois à 17h15

Infos et programmes de toutes les salles Cinébus sur :

<http://www.cinebus.fr>

Tarifs : enfant (-13 ans) : 3 €

Adhérents MJC : 4 € non adhérents 5 €

Responsable : Bernard Kientz

TELEPHONE : 04-50-34-23-81

COURRIEL : cinebus.taninges@orange.fr

En envoyant un message à cette adresse, vous pourrez recevoir un rappel hebdomadaire du programme de votre salle préférée (Taninges) !

Mairie - accueil

Tous les jours du lundi au samedi

- Le matin de 9h à 12h, sauf le mardi
- L'après-midi de 13h30 à 17h30 sauf le samedi (fermeture à 16h30 le vendredi)

TELEPHONE : 04-50-34-20-22

TELECOPIE : 04-50-34-85-84

mairie.taninges@wanadoo.fr

Centre de loisirs et d'accueil periscolaire CLAP

- La garderie périscolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h30 et de 16h30 à 19h (sauf vendredi 18h30), mercredi de 7h à 8h30 et de 11h30 à 12h30
- Le centre de loisirs : mercredi de 11h30 à 19h ou 13h30 à 19h, vacances scolaires de 7h30 à 19h, sauf vendredi 18h30. Fermeture en août.

TELEPHONE-FAX : 04-50-34-33-19

COURRIEL : ecole.primaire-taninges@orange.fr

http://le-clap-jacquemard.asso-web.com

Communauté de communes Montagnes du Giffre

508 avenue des Thézières - 74440 Taninges

TELEPHONE : 04 50 47 62 00

FAX : 04 50 34 84 73

Ouverture de la Communauté de communes

Du lundi au vendredi

8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30

www.montagnesdugiffre.fr

Déchèterie de Jutteninges (CCMG)

- Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h

TELEPHONE : 04-50-90-10-04

Crèche halte-garderie les p'tits bouts

- Du lundi au vendredi de 6h45 à 18h30
105 avenue des Thézières, 74440 Taninges

TELEPHONE : 04-50-34-38-12

COURRIEL : ptitsboutstaninges@sfr.fr

http://ptitsboutstaninges.fr

Assistantes maternelles

Vous trouverez toutes les coordonnées des assistantes maternelles en mairie. N'hésitez pas à en faire la demande à l'accueil.

Pour suivre les infos de votre commune

https://fr-fr.facebook.com/mairietaninges

http://taninges-com.blogspot.fr

ADMR et SSADPA le Giffre

Des services spécifiques s'adressent aux personnes âgées : l'ADMR située Place du Marché (à partir du 15 oct. 2014) et le SSADPA Le Giffre.

Aide au maintien des personnes âgées au domicile en milieu rural

- ADMR : du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14 à 18h

TELEPHONE : 04-50-96-44-40

COURRIEL : info.marcelly.fede74@admr.org

Service de soins à domicile pour personnes âgées

- SSADPA Le Giffre : le vendredi de 11h30 à 16h sur rendez-vous.

TELEPHONE : 04-50-81-21-29

COURRIEL : ssadpa@wanadoo.fr

Le pôle gériatrique de la vallée de l'Arve est situé à Marignier.

TELEPHONE : 04-50-47-63-12

www.ageplus74.fr

Infos pratiques

Pôle médico-social du Haut Giffre

Le pôle médico-social est en charge de toutes affaires familiales, en direction des adultes, des enfants et des publics en difficulté. Il est ouvert tous les jours du lundi au vendredi.

- Le matin de 8h45 à 12h (sauf le lundi)

- L'après-midi de 13h45 à 17h30

105 avenue des Thézières - 74440 Taninges

TELEPHONE : 04-50-34-27-77

TELECOPIE : 04-50-34-84-37

116000 enfants disparus

Le 116000 a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus. Il intervient auprès des familles dans le cadre de fugues, d'enlèvements parentaux en France ou à l'étranger, de disparitions inquiétantes de mineurs et de jeunes majeurs (- de 25 ans).

TELEPHONE : 116000

www.116000enfantsdisparus.fr

ALMA 74

Allo maltraitance envers les personnes âgées ou handicapées.

TELEPHONE : 04-50-46-80-91

lundi et jeudi de 14h à 17h

BP 50040 - 74962 CRAN GEVRIER cedex

COURRIEL : alma@alma74.fr

SIVM du HAUT-GIFFRE

Syndicat intercommunal à vocations multiples, 508 avenue des Thézières - 74440 Taninges - (bâtiment du Conseil Général). Transports scolaires, assainissement non collectifs, contrat de rivière, gestion environnementale.

TELEPHONE : 04-50-34-31-09

COURRIEL : accueil@hautgiffre.fr

www.hautgiffre.fr



10 juillet : l'étape du Tour
23 juillet : la caravane du Tour de France

